

RAPPORT ANNUEL 2023

*Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets*



Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1. PRÉSENTATION DU SYMSEM	5
1.1 TERRITOIRE DESSERVI	5
1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE	5
1.1.2 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT	9
1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE	11
1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	11
1.2 LES COMPÉTENCES EXERCÉES.....	12
1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	12
1.2.2 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE.....	13
Chapitre 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	14
2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS	14
2.2 SUIVI DE COLLECTE	15
2.3 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS	16
2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROYEURS À VÉGÉTAUX	16
2.3.2 COMPOSTAGE INDIVIDUEL	17
2.3.3 ANIMATIONS.....	19
2.3.4 LA COMMUNICATION	20
Chapitre 3. LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	29
3.1 LA PRÉ-COLLECTE	29
3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS	29
3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	38
3.2 POPULATION DESSERVIE.....	38
3.3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	39
3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE	40
3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE	41
3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE	41
3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS	41
3.5 FRÉQUENCE DE COLLECTE	42
3.5.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2023	43
3.6 FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES.....	45
3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM	45
3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	46
3.6.3 POPULATION DESSERVIE	47
3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES.....	47
3.6.5 FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTERIES.....	48

3.6.6	RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES.....	55
Chapitre 4.	LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN	57
4.1	ÉVOLUTION DES TONNAGES.....	57
4.1.1	TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	57
4.1.2	FINANCEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	58
4.1.3	TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	59
4.1.4	FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	60
4.1.5	TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE.....	61
4.1.6	FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE	61
4.1.7	TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES	62
4.1.8	ROTATION DES BENNES	63
4.1.9	FINANCEMENT DES DÉCHETS.....	63
4.1.10	TONNAGES GLOBAUX.....	63
4.2	PERFORMANCE DE COLLECTE.....	65
4.2.1	PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS	65
4.2.2	DONNÉES NATIONALES	66
Chapitre 5.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION	67
5.1	LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES	67
5.2	NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION).....	69
5.2.1	FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE	69
5.2.2	FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE	70
Chapitre 6.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN	71
6.1	CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS	71
6.1.1	TAUX GLOBAL DE VALORISATION	71
6.1.2	CAPACITÉS DES INSTALLATIONS.....	72
6.2	REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	73
6.2.1	DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI	73
6.2.2	PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS	74
6.3	RÉSIDUS DE TRAITEMENT	74
Chapitre 7.	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE	75
7.1	EXEMPLES D'INDICATEURS	75
Chapitre 8.	L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	77
8.1	DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	77
8.1.1	LES MOYENS HUMAINS.....	77
Chapitre 9.	LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	78
9.1	DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION	78

Chapitre 10. LES INDICATEURS FINANCIERS	79
10.1 GRAND LIVRE	79
10.2 MATRICE DES COÛTS	79
10.3 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE	83
Chapitre 11. GLOSSAIRE	84

1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002. Son siège se situe au 4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

Le SYMSEM assure une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise ;
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der ;
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ;
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 153 communes réparties sur 2 014 km² et compte 38 377 habitants (Population Insee au 01/01/2023).



L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « Rural dispersé ».

1.1.1.1 LES CONVENTIONS

Des conventions avec des collectivités limitrophes ont été réalisées avec le SYMSEM.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

Elle ne concerne que l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 4 communes suivantes : Cheminon, Hauteville, Saint-Vrain et Maurupt-le-Montois, soit 1 647 habitants.

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 403 habitants).

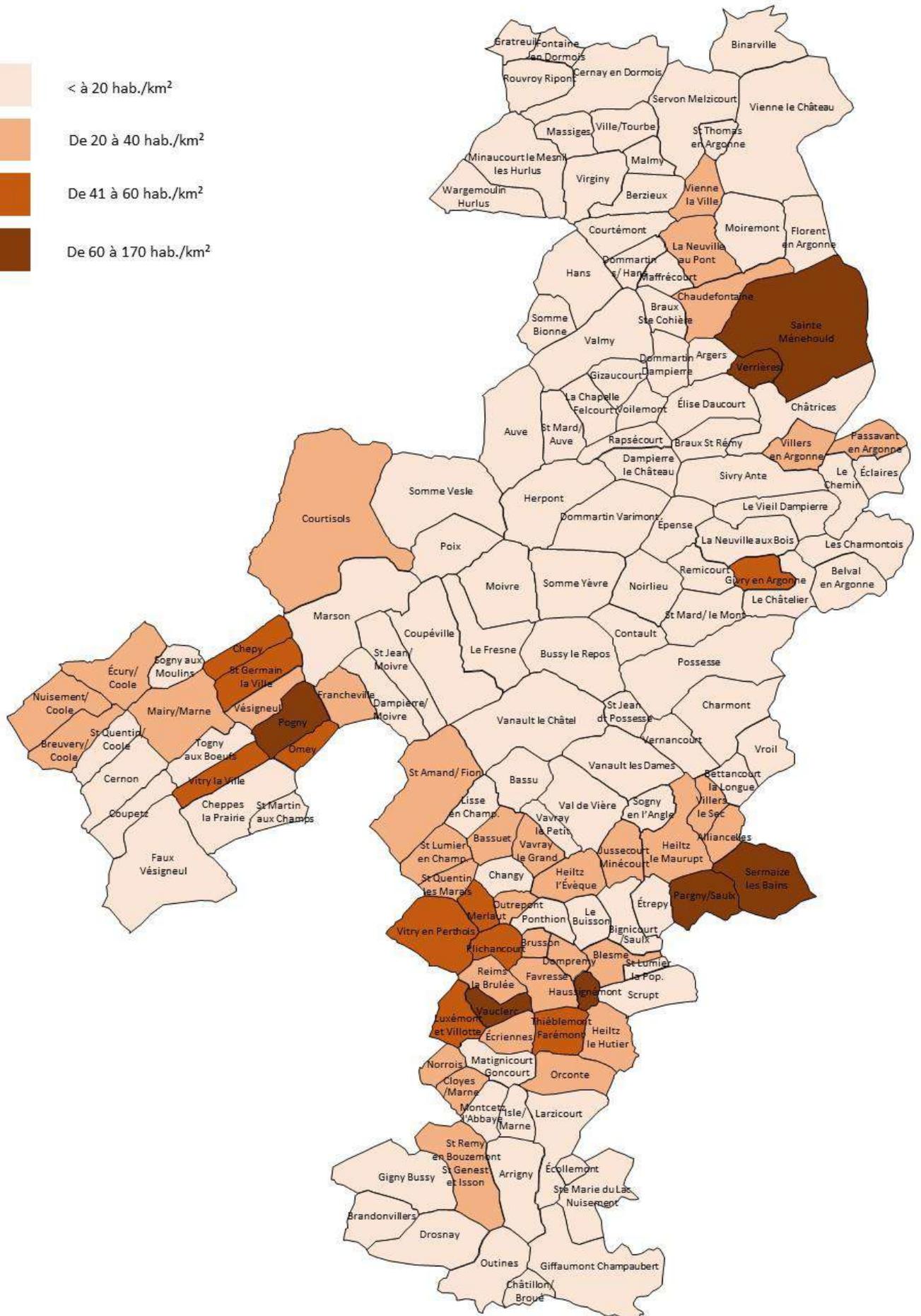
Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais et Vitry-en-Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François, ainsi qu'à celle de Somsois (2 107 habitants).

SYMSEM : ORGANISATION TERRITORIALE EN 2023

- Communauté de Communes de Moivre à la Coole
- Communauté de Communes Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes Perthois Bocage et der

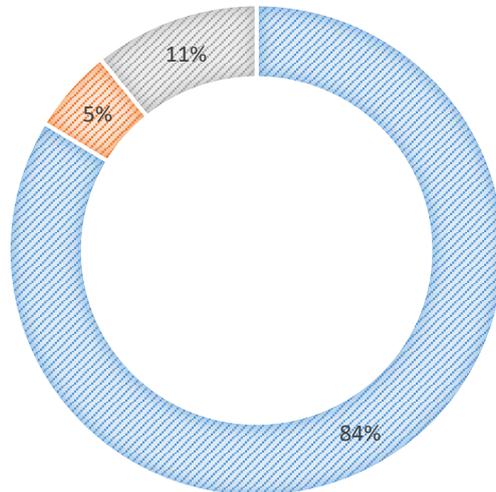


SYMSEM : DENSITÉ DE POPULATION



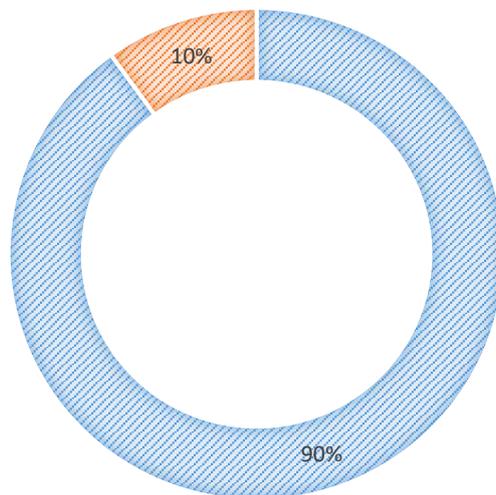
RÉPARTITION DES LOGEMENTS

■ Résidences principales ■ Résidences secondaires et logements occasionnels ■ Logements vacants



TYPLOGIE DES LOGEMENTS

■ Maisons ■ Appartements



Source : Chiffres Insee 2020.

1.1.2 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Ses missions sont les suivantes :

- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptés ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets ;
- L'exploitation des 12 déchèteries, et d'une plate-forme de déchets verts et de gravats.

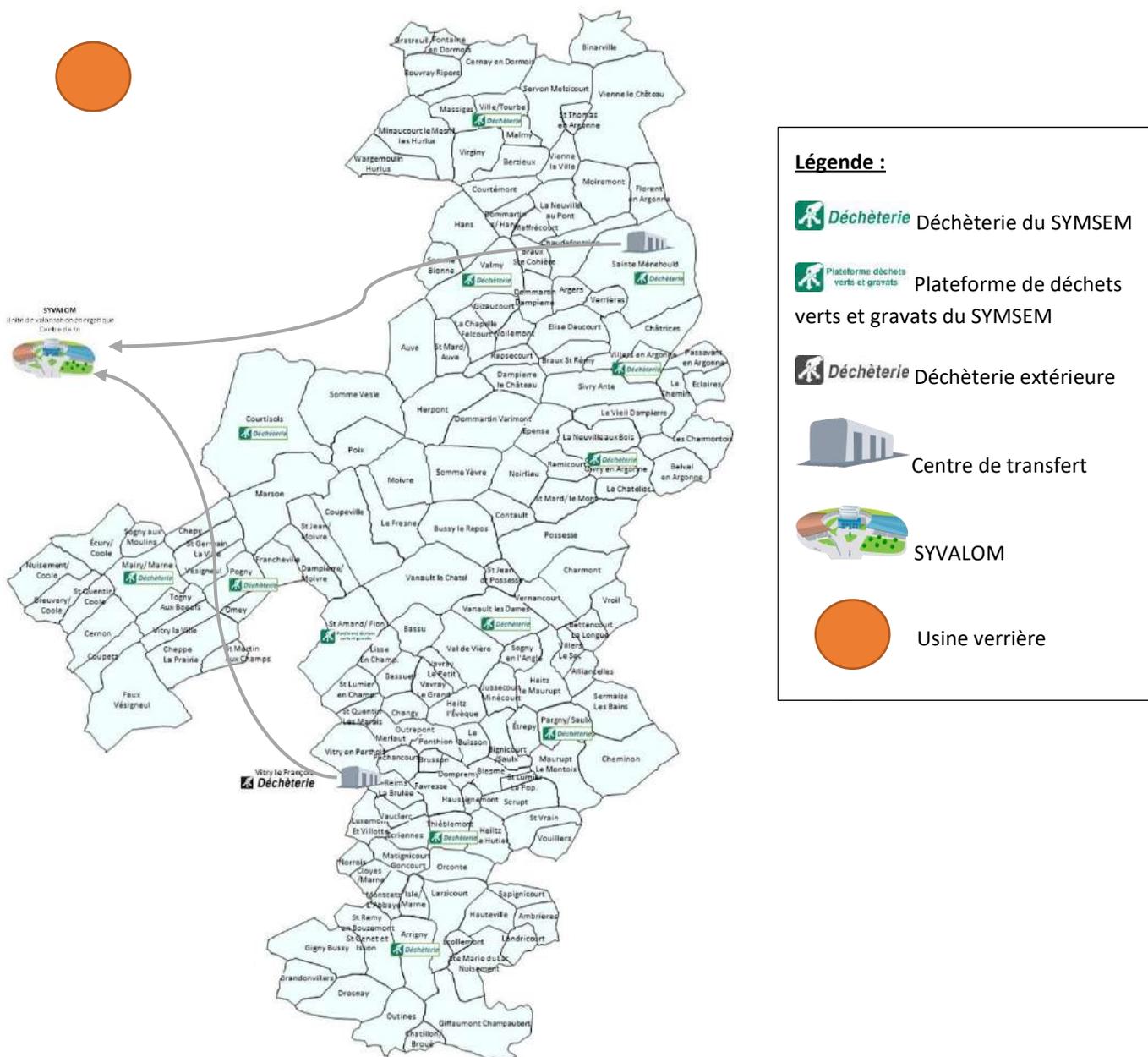
Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
 - Pour les **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (OMR) ;
 - Pour les **E**mballages **M**énagers **R**cyclables (EMR) hors verre, ils concernent : **B**riques alimentaires, **C**artonnettes d'emballages, **M**étaux (acier, aluminium), emballages **P**lastiques, papiers/**J**ournaux/**m**agazines (BCMPJ).
- La collecte en point d'apport volontaire :
 - Pour les emballages en verre.
- La collecte en déchèteries :
 - Pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.



Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire. 2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM situé à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnets d'emballages, métaux, emballages en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51).



1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

Le SYMSEM assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non. Par ailleurs, il collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour la compétence collecte, le SYMSEM l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Pour la compétence déchèterie, le SYMSEM exerce cette compétence par le biais d'un prestataire privé.

1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	MODE DE COLLECTE		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	
Déchets verts			X
Déblais / Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de fritures			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ses missions sont les suivantes :

- Les collectes des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et en déchèteries sont gérées par le biais de prestataires privés ;
- Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables...) ont été délégués au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelle noire) = Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

	Collecte	Traitement
OMR & EMR (Hors verre)	Prestataire privé Éco-Déchets	SYVALOM
Emballages en verre	Éco-Déchets a fait appel à un sous-traitant : Prestataire privé Minéris	Emballages en verre transformés à O-I Manufacturing
Déchets des déchèteries	Prestataire privé Suez	Prestataires divers (<i>voir page 71</i>)

1.2.2 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Depuis 2020, la Redevance Incitative est mise en place par le SYMSEM. Lors de la première année, la gestion de la facturation de la RI était encore confiée aux 4 Communautés de Communes du territoire.

Depuis 2021, le SYMSEM a repris la facturation de 3 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx.

En effet, la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der a souhaité garder la gestion de la facturation.

À noter que la facturation de la Redevance Incitative a lieu chaque semestre.

Pour l'année 2023, et sur la facturation de départ*, 37 558 factures ont été émises pour un montant total de 3 707 877,40 € contre 37 369 factures en 2022 pour un montant total de 3 660 888,28 €.

** La facturation de départ signifie la facturation avant l'annulation et la réémission de factures, sinon le montant total perçu en 2023 serait de 3 180 412,80 € (sans la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der qui est facturée à part).*

CHAPITRE 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités permettent de réaliser une économie pour la collectivité et, par conséquent, pour le contribuable qui participe au financement du service.

2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif ambitieux pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Nous utilisons l'année 2018 comme année de référence afin de voir l'évolution avant la mise en place de la Redevance Incitative, et depuis la mise en place de celle-ci.

Nous utilisons également comme référence les Déchets Ménagers et Assimilés*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages en kg/hab./an des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le SYMSEM avec l'année 2018 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage en kg/hab./an de l'année par 100 et en divisant le tonnage en kg/hab./an par celui de l'année 2018.

** Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchèteries.*

Indice d'évolution de tonnages collectés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères (poubelle noire)	100	82	77	79	78	71
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	100	99	100	93	88	94
Verre	100	104	110	114	120	110
Déchèterie	100	110	86	96	85	88

Note : pour les tonnages en déchèteries, seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, Eco-DDS et Hors Eco DDS)

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

Évolution des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2018/2023

	2018		2019		2020	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	42 232		42 026		39 086	
Ordures ménagères (poubelle noire)	7 764,06	183,84	6 344,3	150,96	5 560,84	142,27
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	2 026,85	47,99	2 006,14	47,74	1 871,36	47,88
Verre	1 733,29	41,04	1 796,83	42,76	1 765,3	45,16
Déchèterie	8 693,96	209,27 **	7 829,34	189,38**	7 064,37	180,74**

	2021		2022		2023	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	38 847		38 671		38 377	
Ordures ménagères (poubelle noire)	5 632,74	145,00	5 555,22	143,70	5 003,24	130,37
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	1 740,00	44,99	1 642,98	42,44	2 046,24	45,34
Verre	1 819,95	46,85	1 880,51	48,63	1 731,69	45,12
Déchèterie	7 761,71	200**	6 839,29	176,86**	7 077,76	184,43**

** La population déchèterie est différente de la population globale, car des conventions entre collectivités existent.

À noter : On observe que le ratio kg/habitant sur le territoire du SYMSEM a diminué de 15,95% entre 2018 et 2023.

Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2018 passant de 42 232 habitants à 38 377 habitants en 2023.

2.2 SUIVI DE COLLECTE

En 2023, 8 jours ont été consacrés au suivi de collecte.

Lors de ces suivis de collecte, des documents sont distribués aux usagers afin qu'ils comprennent leurs erreurs de tri lorsque leurs sacs de tri ont été refusés à la collecte.

2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

2.3.1.1 BROyeurs POUR LES PARTICULIERS

En 2019, 5 broyeurs à végétaux électriques ont été achetés par le Syndicat.

Ils sont prêtés aux particuliers résidants sur le territoire, et ils permettent aux usagers de gérer leurs déchets, notamment les tailles annuelles des déchets verts qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée maximale de 7 jours consécutifs, et peut être effectuée plusieurs fois dans l'année pour un même foyer. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

En 2023, 19 foyers ont utilisé le broyeur, contre 29 en 2022.

À noter que depuis le mois de mai, les broyeurs sont indisponibles pour cause de panne.



2.3.1.2 BROyeurs POUR LES COLLECTIVITÉS

Un broyeur thermique est mis à disposition des collectivités. Ce matériel ne peut être utilisé qu'en présence d'un agent du SYMSEM pour en assurer le bon fonctionnement.

Une participation financière comprenant le transport, le carburant, et la mise à disposition d'un agent du SYMSEM est demandée aux collectivités.

En 2023, environ 40m³ ont été broyés pour les collectivités.



2.3.2 COMPOSTAGE INDIVIDUEL

2.3.2.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

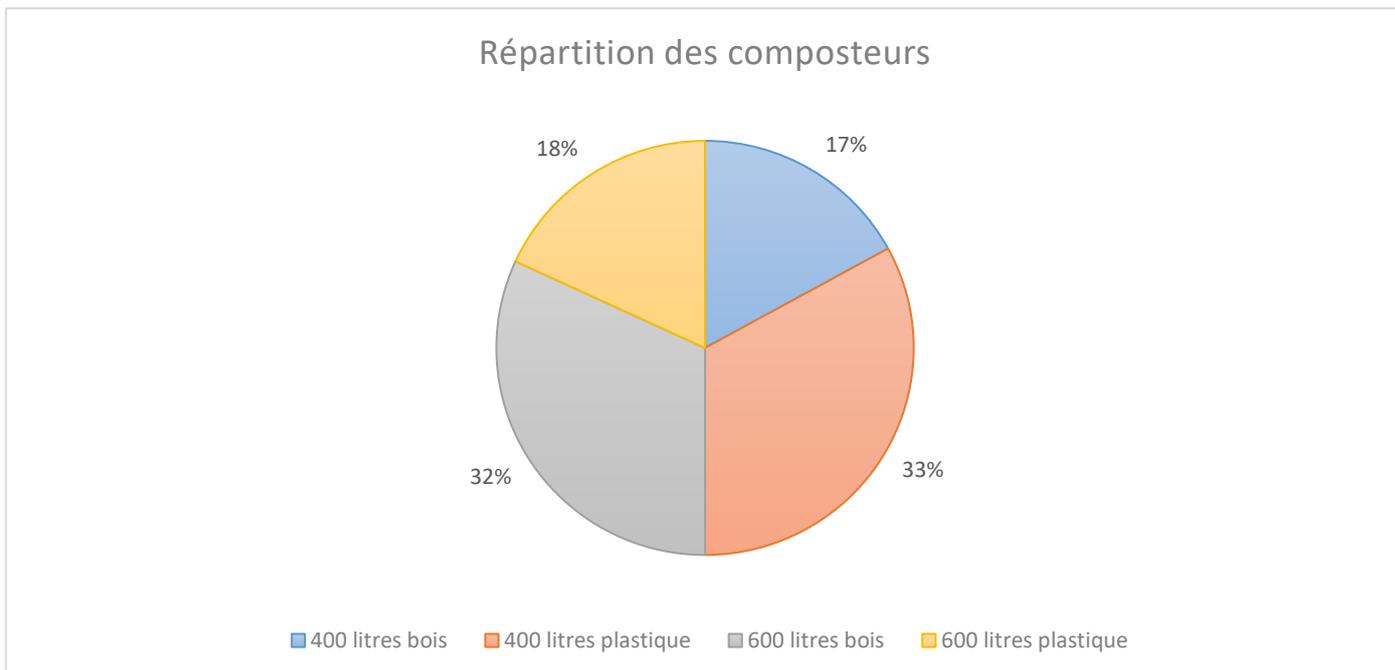
Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteurs à prix réduits.

Il est proposé aux usagers les équipements suivants :

<p><u>Composteur plastique et bois :</u></p> <p>Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusque 500 m².</p> <p>Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m².</p>	
<p><u>Le bio seau :</u></p> <p>Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.</p>	
<p><u>L'outil mélangeur :</u></p> <p>L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.</p>	

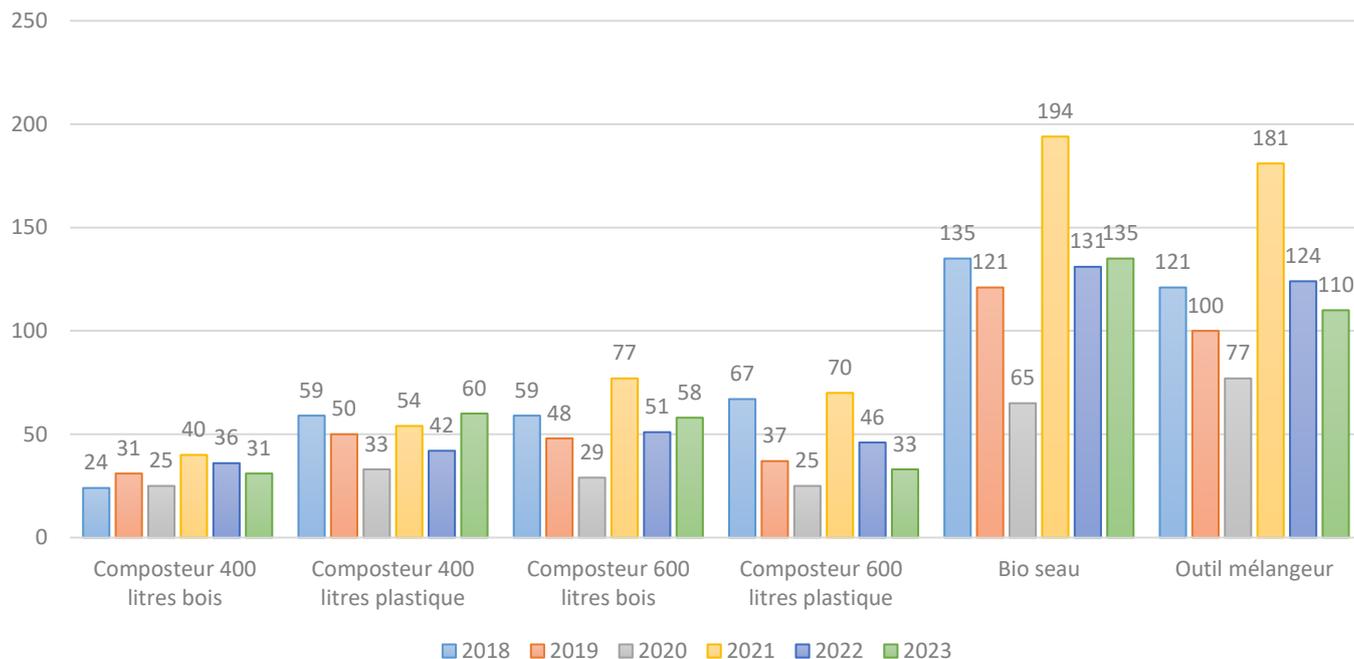
2.3.2.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

En 2023, 182 composteurs ont été distribués contre 175 en 2022. Il y a un juste équilibre dans les demandes quel que soit la matière ou le volume désiré.



Le bio seau et l’outil mélangeur sont demandés dans plus de la moitié des commandes : 74,2 % pour le bio seau, et 60,4% pour l’outil mélangeur.

Le bio seau permet d’éviter aux usagers les nombreux allers-retours de la maison à l’extérieur, et l’outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.



2.3.3.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

Au cours de l'année 2023, 238 animations ont été réalisées auprès de 4 614 élèves dans 26 écoles différentes : école primaire d'Auve, école primaire Jean de la Fontaine à Courtisols, école primaire de Givry-en-Argonne, Groupe scolaire des Trois Rivières à Heiltz-le-Maurupt, école primaire Beautemps Beaupré à La Neuville-au-Pont, école primaire de Luxémont-et-Villotte, école primaire de Mairy-sur-Marne, école primaire de Marson, école primaire de la Vallée de la Coole à Nuisement-sur-Cooles, école primaire Condorcet à Pargny-sur-Saulx, école primaire de Saint-Amand-sur-Fionn école primaire Camille Margaine de Sainte-Ménéhould, école primaire Lancelot de Sainte-Ménéhould, école primaire Saint Charles à Sainte-Ménéhould, école primaire de Sainte-Marie-du-Lac, école primaire de Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Geneste-et-Hisson, école élémentaire Marcel Aymé de Sermaize-les-Bains, école maternelle Jean Adnet de Sermaize-les-Bains, école primaire François Lemaire à Thiéblemont-Farémont, école primaire Jean Minard à Vanault-les-Dames, école primaire Michel Simon à Vauclerc, Groupe scolaire de la Vallée de la Craie à Vésigneul-sur-Marne, école primaire de Ville-sur-Tourbe, école primaire de Villers-en-Argonne, école primaire Julie Daubié à Vitry-en-Perthois et école maternelle de Vitry-la-Ville.

Programme des animations scolaires 2023/2024



Participez au tri et à la réduction des déchets avec le



4 grande rue
51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 / 06 77 06 49 25
m.monges@symsem.fr

Les thèmes choisis par les établissements étaient les suivants :

- Premiers pas vers le tri
- Mon guide du tri
- L'atelier du verre
- L'atelier du papier
- L'atelier du plastique
- Reportage à la déchèterie
- La durée de vie des déchets dans la nature
- Semaine du 11 au 17 septembre « Opération mondiale du nettoyage de la planète »
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- La découverte du compostage
- Consommer autrement.



2.3.4 LA COMMUNICATION

En 2023, divers documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers. Elle a pour objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

2.3.4.1 LE CALENDRIER 2023

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries, les jours de collecte et pour les consignes de tri.

2023, avec

SYMSEM

Pensez à sortir vos bacs et sacs à poubelle au soir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1	D. Jour de l'an	1	M. 28	1	M. 31	1	D. 30	1	M. 31	1	D. 30
2	M. 1	2	J. 29	2	J. 28	2	D. 29	2	M. 1	2	M. 31
3	M. 2	3	M. 1	3	M. 30	3	M. 29	3	M. 2	3	M. 30
4	M. 3	4	S. 2	4	S. 1	4	S. 30	4	M. 3	4	D. 31
5	M. 4	5	D. 3	5	D. 2	5	D. 31	5	M. 4	5	M. 1
6	M. 5	6	M. 3	6	M. 31	6	M. 30	6	M. 5	6	M. 2
7	M. 6	7	M. 4	7	M. 3	7	M. 29	7	M. 6	7	M. 3
8	M. 7	8	M. 5	8	M. 4	8	M. 30	8	M. 7	8	M. 4
9	M. 8	9	M. 6	9	M. 5	9	M. 31	9	M. 8	9	M. 5
10	M. 9	10	M. 7	10	M. 6	10	M. 30	10	M. 9	10	M. 6
11	M. 10	11	M. 8	11	M. 7	11	M. 31	11	M. 10	11	M. 7
12	M. 11	12	M. 9	12	M. 8	12	M. 30	12	M. 11	12	M. 8
13	M. 12	13	M. 10	13	M. 9	13	M. 31	13	M. 12	13	M. 9
14	M. 13	14	M. 11	14	M. 10	14	M. 30	14	M. 13	14	M. 10
15	M. 14	15	M. 12	15	M. 11	15	M. 31	15	M. 14	15	M. 11
16	M. 15	16	M. 13	16	M. 12	16	M. 30	16	M. 15	16	M. 12
17	M. 16	17	M. 14	17	M. 13	17	M. 31	17	M. 16	17	M. 13
18	M. 17	18	M. 15	18	M. 14	18	M. 30	18	M. 17	18	M. 14
19	M. 18	19	M. 16	19	M. 15	19	M. 31	19	M. 18	19	M. 15
20	M. 19	20	M. 17	20	M. 16	20	M. 30	20	M. 19	20	M. 16
21	M. 20	21	M. 18	21	M. 17	21	M. 31	21	M. 20	21	M. 17
22	M. 21	22	M. 19	22	M. 18	22	M. 30	22	M. 21	22	M. 18
23	M. 22	23	M. 20	23	M. 19	23	M. 31	23	M. 22	23	M. 19
24	M. 23	24	M. 21	24	M. 20	24	M. 30	24	M. 23	24	M. 20
25	M. 24	25	M. 22	25	M. 21	25	M. 31	25	M. 24	25	M. 21
26	M. 25	26	M. 23	26	M. 22	26	M. 30	26	M. 25	26	M. 22
27	M. 26	27	M. 24	27	M. 23	27	M. 31	27	M. 26	27	M. 23
28	M. 27	28	M. 25	28	M. 24	28	M. 30	28	M. 27	28	M. 24
29	M. 28	29	M. 26	29	M. 25	29	M. 31	29	M. 28	29	M. 25
30	M. 29	30	M. 27	30	M. 26	30	M. 30	30	M. 29	30	M. 26
31	M. 30	31	M. 28	31	M. 27	31	M. 31	31	M. 30	31	M. 27

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES ARRIGNY

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
14h-18h			9h-12h		9h-12h30

COURTISOLS

Régime les jours en semaine impaire de 14h30 à 17h

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
14h-18h			9h-12h		14h-18h

CIVRY-EN-ARCONNE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h-12h		14h-17h	

MAIRY-SUR-MARNE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h-12h		14h-17h	

PARCNY-SUR-SAULX

Régime les jours en semaine paire de 14h à 17h30

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
14h-18h		14h-18h		14h-18h	

POGNY

Régime les vendredis en semaine impaire de 14 à 17h

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
14h-18h				14h-17h	14h-18h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

LES DÉCHÈTS ÉLECTRIQUES

Grands électroménagers hors froid :
réfrigérateur, congélateur, four, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge.

Petits électroménagers hors froid :
aspirateur, fer à repasser, sèche-cheveux, tondeuse, etc.

Électro : imprimants portables, tablettes numériques, téléphones, etc.

Petits appareils électriques : aspirateurs, mixeurs, sèche-cheveux, etc.

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques représentent tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Un appareil électrique contient des substances polluantes, il est important de le rapporter en déchèterie pour être réemployé, ou à défaut, recyclé à 100% en valeur.

Ecologic

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

2023, avec

SYMSEM

Pensez à sortir vos bacs et sacs à poubelle au soir

Jours fériés : collecte normale, sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1	S. 1	1	M. 31	1	M. 30	1	D. 31	1	M. 30	1	D. 31
2	D. 2	2	M. 1	2	M. 31	2	M. 30	2	M. 1	2	M. 31
3	S. 3	3	J. 1	3	J. 31	3	J. 30	3	J. 1	3	J. 31
4	M. 4	4	M. 2	4	M. 31	4	M. 30	4	M. 2	4	M. 31
5	M. 5	5	M. 3	5	M. 31	5	M. 30	5	M. 3	5	M. 31
6	M. 6	6	M. 4	6	M. 31	6	M. 30	6	M. 4	6	M. 31
7	M. 7	7	M. 5	7	M. 31	7	M. 30	7	M. 5	7	M. 31
8	M. 8	8	M. 6	8	M. 31	8	M. 30	8	M. 6	8	M. 31
9	M. 9	9	M. 7	9	M. 31	9	M. 30	9	M. 7	9	M. 31
10	M. 10	10	M. 8	10	M. 31	10	M. 30	10	M. 8	10	M. 31
11	M. 11	11	M. 9	11	M. 31	11	M. 30	11	M. 9	11	M. 31
12	M. 12	12	M. 10	12	M. 31	12	M. 30	12	M. 10	12	M. 31
13	M. 13	13	M. 11	13	M. 31	13	M. 30	13	M. 11	13	M. 31
14	M. 14	14	M. 12	14	M. 31	14	M. 30	14	M. 12	14	M. 31
15	M. 15	15	M. 13	15	M. 31	15	M. 30	15	M. 13	15	M. 31
16	M. 16	16	M. 14	16	M. 31	16	M. 30	16	M. 14	16	M. 31
17	M. 17	17	M. 15	17	M. 31	17	M. 30	17	M. 15	17	M. 31
18	M. 18	18	M. 16	18	M. 31	18	M. 30	18	M. 16	18	M. 31
19	M. 19	19	M. 17	19	M. 31	19	M. 30	19	M. 17	19	M. 31
20	M. 20	20	M. 18	20	M. 31	20	M. 30	20	M. 18	20	M. 31
21	M. 21	21	M. 19	21	M. 31	21	M. 30	21	M. 19	21	M. 31
22	M. 22	22	M. 20	22	M. 31	22	M. 30	22	M. 20	22	M. 31
23	M. 23	23	M. 21	23	M. 31	23	M. 30	23	M. 21	23	M. 31
24	M. 24	24	M. 22	24	M. 31	24	M. 30	24	M. 22	24	M. 31
25	M. 25	25	M. 23	25	M. 31	25	M. 30	25	M. 23	25	M. 31
26	M. 26	26	M. 24	26	M. 31	26	M. 30	26	M. 24	26	M. 31
27	M. 27	27	M. 25	27	M. 31	27	M. 30	27	M. 25	27	M. 31
28	M. 28	28	M. 26	28	M. 31	28	M. 30	28	M. 26	28	M. 31
29	M. 29	29	M. 27	29	M. 31	29	M. 30	29	M. 27	29	M. 31
30	M. 30	30	M. 28	30	M. 31	30	M. 30	30	M. 28	30	M. 31
31	M. 31	31	M. 29	31	M. 31	31	M. 30	31	M. 29	31	M. 31

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES SAINT-AMAND-SUR-FION (collecte paire et grève)

Horaires de 14h à 17h de 14h30 à 17h30

Horaires de 17h à 19h de 17h30 à 19h30

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI

SAINTE-MÈNEHOULD

Régime les jours en semaine

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h-12h			9h-12h		14h-18h

THIEBLEMONT-FARÉMONT

Régime les vendredis en semaine paire de 14h à 17h

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h-12h				14h-18h	14h-18h

VALMY

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h-12h		14h-18h	

VANAUT-LES-DAMES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		14h-18h			14h-18h

VILLE-SUR-TOURBE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		9h-12h		14h-17h	

VILLERS-EN-ARGONNE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h-12h				9h-12h	9h-12h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

LE MOBILIER

Chaises

Meubles

Électro

Jardin : tondeuse, débroussailluse, etc.

Les éléments éligibles de votre mobilier à recycler : les éléments de décoration, les objets collectés puis triés par matière pour à être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Avant de les jeter, pensez à les laver et à les sécher afin de vos déchets (Cafetière, Pongé, etc.).

ecomobilier

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À PARTIR DU 2 JANVIER 2023



DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES :

Lingettes nettoyantes, éponges, essuie-tout

Déchets d'hygiène

Vaisselle cassée, filaire, objets en plastique

POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS PENSEZ AU COMPOSTAGE :

Épluchures de fruits et légumes

Marc de café avec filtre, thé, sachets non imprimés

Essuie-tout

Restes des repas

Tonte de pelouses (petites quantités)

Feuilles mortes

Fleurs fanées

Copeaux de bois



Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

JOURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (SAC DE TRI) - RAMASSAGE 1 FOIS TOUS LES 15 JOURS À PARTIR DU 2 JANVIER 2023



NOUVELLES CONSIGNES DANS LE SAC DE TRI UNIQUEMENT :

Bouteilles, flacons, emballages en plastique (sacs, sachets, films, barquettes, pots et tubes)

Emballages et petits éléments métalliques (opercules, plaquettes de médicaments, capsules de café...)

Emballages en carton et boîtes alimentaires

Journaux, magazines...

Les cartons de grande format doivent être déballés en déchetterie. Les sacs de collecte sélective sont disponibles en mairie.



Semaine paire

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Semaine impaire

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Toutes les semaines

Mercredi

4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre
03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr
www.symsem.fr

Janvier 2023
N°2023-07
www.symsem.fr

L'Écho du SYMSEM

LE MOT DU PRÉSIDENT

Merci à tous ceux qui, par leur conduite exemplaire, ont placé le SYMSEM au premier rang du département avec 145kg d'ordures ménagères par habitant, par an, alors que la moyenne départementale est de 225kg.

Ce résultat n'est cependant pas suffisant pour permettre de compenser la hausse de carburant utilisée pour la collecte, la hausse des taxes, et l'augmentation du coût du Centre de tri des sacs jaunes et de l'imposition des ordures ménagères, alors que par ailleurs, en raison de la crise actuelle, les recettes de la vente du tri diminuent.

Pour ces raisons, le conseil syndical du SYMSEM agit dans l'obligation d'augmenter la redevance incitative en 2023.

Celui qui ne tient pas, qui n'utilise pas de composteur se pénalisent et pénalisent l'ensemble des usagers. Je soutiens qu'il y a donc la nécessité de ce geste citoyen indispensable aussi bien pour eux que pour l'ensemble des habitants de notre territoire.

Devenir vertif, et je vous souhaite une très bonne année 2023.

René Schaller

Actualités du SYMSEM

Rappel : les piles ainsi que les batteries ne doivent pas être jetées dans le bac d'ordures ménagères ou dans le sac jaune. Elles s'y représentent un risque important d'incendie, mais également de pollution. Pensez bien à les déposer en déchèterie ou dans un point de collecte prévu à cet effet !

Prochainement, le SYMSEM change de prestataire pour la collecte des vêtements dans nos déchèteries. Celle-ci sera réalisée par la ressourceurce Récup'R, déjà présente dans nos déchèteries pour le réemploi.

Rappel : tous les professionnels doivent obligatoirement disposer d'un bac pour la collecte des ordures ménagères, sauf s'ils justifient d'une collecte privée.

Simplification du geste de tri depuis le 1^{er} janvier 2023 : trier vos emballages est maintenant plus simple !

Qu'y a-t-il dans vos poubelles ?

VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

En 2022, le SYMSEM a organisé une étude sur la composition de nos ordures ménagères. 14 échantillons de 10kg de déchets ont été prélevés lors de différentes tournées de collecte des ordures ménagères. Ce sont des caractéristiques. Elles consistent à trier les ordures ménagères par catégories, permettant ainsi d'évaluer la quantité de chaque type de déchets.

En 2023, il a été constaté que, chaque habitant sur le territoire du SYMSEM, a jeté en moyenne dans son bac d'ordures ménagères :

145 Kg/hab./an

- 11%** Déchets évitables
 - Gaspillage alimentaire
- 13%** Déchets compostables
 - Résidus de jardin
 - Déchets alimentaires compostables
 - Papier essuie-tout
- 10%** Déchets recyclables
 - Papiers
 - Cartons
 - Bouteilles et flacons en plastique
 - Métal
 - Emballages en verre
- 9%** Extension des consignes de tri
 - Pots, boîtes et barquettes
 - Sachets en plastique
- 8%** Autres collectes spécifiques (déchèterie)
 - Textiles
 - Petits électroménagers
 - Déchets dangereux...
- 49%** Déchets résiduels
 - Tous les autres déchets

Bien que certains déchets puissent être évités dans la poubelle d'ordures ménagères (42% hors extension des consignes de tri et déchets résiduels), les usagers sur le territoire du SYMSEM restent les meilleurs du département, permettant d'atténuer l'évolution des tarifs appliqués.

Redevance Incitative

GRILLE TARIFAIRE 2023 DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La grille tarifaire est inscrite par les élus du Comité Syndical chaque année.

Celle-ci a été modifiée pour l'année 2023, du fait de l'augmentation subie par le Centre de traitement des ordures ménagères et des sacs jaunes, ainsi que l'augmentation de nos mandats, impactant nos tarifs. Toutefois, nos tarifs restent moins impactés que pour la majorité des autres collectivités grâce au bon tri de chacun d'entre nous. Continuons !

Particuliers : Habitants individuels et collectifs					
Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Part fixe	Prix de la levée supplémentaire du bac de la 19€ à la 26€.	Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 27€.	Prix du passage supplémentaire en déchèterie à partir du 19€ passage
1 pers.	120 litres	110,00€	3,00€	7,00€	4,00€
2 pers.	120 litres	165,00€	3,00€	7,00€	4,00€
3 à 4 pers.	180 litres	231,00€	4,00€	11,00€	4,00€
5 pers. et plus	240 litres	297,00€	5,00€	15,00€	4,00€
Collectifs	660 litres	551,00€	15,00€	33,00€	4,00€

Pour les autres cas (professionnels, collectivités...), plus d'informations sur notre site internet www.symsem.fr ou au 03 20 70 15 28.

RAPPEL DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Lors du règlement de votre redevance incitative, pensez à bien indiquer :

- Le numéro du titre correspondant ;
- Le nom du redevable si celui-ci est différent de celui du virement ou du chèque.

Si le règlement est fait par chèque, il est obligatoire de joindre le talon de paiement détaché.

Si vous souhaitez un échelonnement de paiement de votre facture, cela est possible, mais vous devez obligatoirement faire une demande à la trésorerie par courrier.

CHANGEMENT DE SITUATION

Vous emménagez ? Vous déménagez ?

Pensez à appeler : **N°Vert 0 800 710 677**

Tout changement de situation doit être signalé : naissance, couple, séparation, décès...

Collecte de pneumatiques

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 20 FÉVRIER AU 04 MARS 2023, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Lors de cette opération, vous pourrez venir déposer vos pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

⚠ Vous vous rappelez que le dépôt de pneus en dehors de ces opérations n'est pas autorisé en déchèterie.

LES CONDITIONS DE COLLECTE :

- Les pneus doivent être obligatoirement non jantés ;
- Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos ;
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer ;
- La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.

À titre indicatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.

Opération compostage

OPÉRATION DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans le cadre de l'édition 2023 de « Tous ou Compost ! », le SYMSEM organise pour la deuxième année, une distribution gratuite de compost dans les déchèteries d'Amigny, Courtois, Pargny-aux-Sauz, Pargny et Sables-Ménandou, du 24 au 25 mars 2023 inclus, dans la limite des stocks disponibles.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- La carte d'accès aux déchèteries (1 seule fois pour toute l'opération, et uniquement pour les particuliers) ;
- Des contenants et outils (pelle, sac, pelle...) afin de récupérer le compost.

4 Grande rue - 51240 Courtois-sur-Meuse
03 26 70 15 28 - contact@symsem.fr
Rendez à visiter notre site : www.symsem.fr

Ce bulletin a été distribué afin de communiquer sur la composition des ordures ménagères des habitants du SYMSEM. De plus, le SYMSEM a communiqué la nouvelle grille tarifaire de la Redevance Incitative pour l'année 2023. Les dates de la collecte des pneumatiques et de l'opération compost dans les déchèteries du SYMSEM ont également été communiquées.

Décembre 2023
N°2023-09



L'Écho du SYMSEM

www.symsem.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

130 kg d'ordures ménagères par habitant (moyenne de la Marne supérieure à 200 kg), record départemental. Ce magique résultat sur le territoire du SYMSEM permet de nier des tarifs qui peuvent apparaître comme élevés, mais qui sont cependant parmi les plus faibles de la région.

Consigne des bouteilles en plastique, une fouace bonne idée.

Ce projet est inacceptable pour l'usager et pour les services chargés de l'élimination des déchets.

Pour le particulier, cela correspond à une **augmentation du prix d'achat de la bouteille** et à un **important bénéfice pour les grandes sociétés** qui les produisent, car toutes les consignes ne seront pas remboursées (bouteilles non rapportées aux magasins).

Pour le SYMSEM et autres organismes chargés des déchets, cela conduit à la **perte des recettes liées à la vente des bouteilles** déposées dans les sacs jaunes, et par conséquent à l'obligation de compenser cette perte de recettes par une **augmentation des redevances**.

Vous avec nous, faisons ensemble pour que vos efforts dans le domaine des déchets bénéficient aux usagers et non aux multinationales.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

René Schaller

Actualités du SYMSEM

Rappel : La présentation au gardien de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire. Sans carte, l'accès vous sera refusé.

Le SYMSEM est maintenant sur Apple et l'Android. Pas à télécharger l'application et à vous abonner afin de suivre notre actualité : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne SYMSEM.



Les biodéchets en 2024

LES BIODÉCHETS, C'EST QUOI ?

Les biodéchets sont des déchets organiques issus de ressources naturelles, végétales ou animales : épaves de fruits et légumes, restes alimentaires (sauf viandes et poissons), tailles de haies, feuilles mortes...






QUE DIT LA LOI ?

Au 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier et d'éliminer leurs déchets biodégradables. Cette généralisation du tri à la source est introduite par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC).

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost par exemple, ces biodéchets, au lieu de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

LE COMPOSTAGE POURQUOI ?

Le compostage est un atout puisqu'il permet de réduire de 30% la quantité de déchets dans la poubelle d'ordures ménagères, mais aussi la quantité de déchets verts apportée en déchèterie. De plus, le compost est un fertilisant 100% naturel. Il peut être utilisé en épandage aux pieds des fleurs, des légumes et des haies. Il peut aussi être utilisé comme support de culture au potager, en semis, en rempotage, pour les fleurs et les plantes d'intérieur.

QUE METTRE DANS UN COMPOSTEUR ?

Le plus important est de varier ses déchets, entre déchets bruns (secs) et déchets verts (humides) :

LES DÉCHETS BRUNS (SECS)

De la cuisine et de maison :

- Coquilles d'œufs broyées
- Coques de noix, noix sèches
- Essuie-tout et mouchoir en papier blanc
- Carton brun non imprimé en morceaux (boîte d'œufs, rouleau de papier toilette, d'essuie-tout)

LES DÉCHETS VERTS (HUMIDES)

De la cuisine et de maison :

- Épluchures
- Fruits et légumes abîmés, coupés en morceaux
- Marc de café avec filtres
- Fleurs et plantes d'intérieur fanées

Vous pouvez retrouver plus d'informations dans le guide du compostage disponible sur notre site internet www.symsem.fr. Attention, les règles de compostage peuvent varier entre l'habitat collectif et individuel.

Que propose le SYMSEM ?

POUR LES HABITATS COLLECTIFS

Durant l'année 2024, des composteurs partagés seront mis en place dans les 4 communes du territoire ayant le plus d'immeubles collectifs : Courmouls, Pargny-sur-Seule, Sainte-Ménéhould et Sermaize-les-Bains. Cela viendra compléter le compostage individuel déjà présent sur le territoire du SYMSEM.

POUR LES HABITATIONS INDIVIDUELLES

Pour les habitations individuelles, le SYMSEM propose déjà depuis plusieurs années la vente de composteurs à prix réduit, permettant de valoriser les biodéchets de près de 90% du territoire.

Félicitations aux usagers pratiquant le compostage !

Pour ceux qui désirent s'y essayer, vous trouverez ci-dessous un bon de commande à nous renvoyer. Si vous avez des interrogations, ou si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez prendre contact avec le SYMSEM qui vend des composteurs en bois ou en plastique d'une capacité :

- de 400 litres : pour les petits terrains, jusqu'à 500m²
- de 600 litres : pour les grands terrains, à partir de 500m².




Le bio seau
Placez dans la cuisine, il vous évite les aller-retours trop fréquents au composteur.



L'outil mélangeur
Il facilite le mélange et l'aération du compost.



Bon de commande

<p>Matériels choisis*</p> <p><input type="checkbox"/> Composteur en bois 400 litres - 30€ _____ €</p> <p><input type="checkbox"/> Composteur en bois 600 litres - 40€ _____ €</p> <p><input type="checkbox"/> Composteur en plastique 400 litres - 25€ _____ €</p> <p><input type="checkbox"/> Composteur en plastique 600 litres - 40€ _____ €</p> <p><input type="checkbox"/> Outil mélangeur - 24 _____ €</p> <p><input type="checkbox"/> Bio seau - 2€ _____ €</p> <p style="text-align: right;">Montant _____ €</p>	<p>Point de retrait souhaité</p> <p><input type="checkbox"/> Au siège du SYMSEM 14 Grande rue, 51240 Damprierre-sur-Aigivre</p> <p><input type="checkbox"/> En déchèterie (indiquer dans quelle déchèterie)</p> <p style="font-size: small;">*Dans le cadre d'un composteur, un bio seau et un outil mélangeur par foyer.</p>
---	--

Coordonnées : _____ Adresse : _____

Nom et prénom : _____ Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Envoyez ce bon accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public à :
SYMSEM - 4 Grande rue - 51240 DAMPRIERRE-SUR-AIGIVRE

Redevance Incitative

PAIEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Lors du règlement de votre Redevance Incitative, il est nécessaire d'indiquer :

- Le numéro du titre correspondant ;
- Le nom du redevable si celui-ci est différent de celui du virement ou du chèque.

Si le règlement est fait par chèque, il est obligatoire de joindre le talon de paiement détachable.

Si vous souhaitez un échelonnement de paiement de votre facture, cela est possible, mais vous devez obligatoirement faire une demande à la Trésorerie par courrier.

⚠ Les habitants de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der dépendront de la Trésorerie de Châlons-Champagne à compter du 1^{er} janvier 2024. De ce fait, le règlement de la Redevance Incitative se fera auprès de celle-ci à partir de la facturation du 1^{er} semestre 2024.

CHANGEMENT DE SITUATION

Vous emménagez ? Vous déménagez ?

Pensez à contacter le SYMSEM par téléphone au 03 26 70 19 28, par mail à contact@symsem.fr ou sur notre site internet www.symsem.fr via le formulaire disponible.

Tout changement de situation doit être signalé : naissance, couple, séparation, décès...

RAPPEL SUR LA REDEVANCE INCITATIVE

Pour rappel, la Redevance Incitative finance l'ensemble du service public de gestion des déchets (la collecte et le traitement des ordures ménagères, des sacs jaunes et du verre, le fonctionnement des déchèteries, ainsi que les frais de fonctionnement du SYMSEM).

Les sacs jaunes fournis par le SYMSEM doivent servir exclusivement à la collecte sélective.

MODIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Changement pour les professionnels ayant une activité professionnelle domiciliée à l'habitation personnelle !
À compter du 1^{er} janvier 2024, vous n'aurez plus l'obligation d'avoir un bac propre à votre activité. Un forfait de bac particulier d'un montant de 40 € sera appliqué en supplément de votre forfait de Redevance Incitative personnelle, afin de couvrir vos déchets assimilés à votre activité professionnelle.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur notre site internet.

Pour les professionnels déjà dotés, merci de prendre contact avec le SYMSEM. Pour les professionnels qui ne sont pas encore dotés, un courrier vous sera envoyé prochainement afin de mettre en place le service de Redevance Incitative.

24  **SYMSEM**
Vous déchets en un jour

Que contiennent vos sacs jaunes ?

DÉPARTITION DES MATIÈRES VALORISÉES EN 2022 SUR LE CENTRE DE TRI DU SYVALOM (SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA MERNE)

Métaux		1 305 t d'acier
		123 t d'aluminium
Plastiques		1 655 t de PET* Clair
		272 t de PET* Foncé * PET (polyéthylène téréphtalate)
		687 t de PEHD (polyéthylène haute densité)
		332 t de films plastiques
Fibres		6 731 t de cartonnettes
		1 324 t de cartons de déchets
		2 615 t de papiers
Déchets		330 t de briques alimentaires
		4 756 t de refus de tri (avant les nouvelles consignes de tri du 1 ^{er} janvier 2023)

Modification des collectes

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES UNE SEMAINE SUR DEUX

Avec la Redevance Incitative, ainsi que la mise en place des nouvelles consignes de tri, le volume de vos ordures ménagères a diminué. Afin d'accompagner cette dynamique, et pour répondre à vos nouvelles habitudes, le SYMSEM a décidé d'adapter la fréquence des ramassages des déchets.

Dès le mardi 2 Janvier 2024, les sacs jaunes seront collectés une semaine sur deux, en semaine impaire, et les ordures ménagères seront également collectées une semaine sur deux, chaque semaine paire.

Pensez à vous référer au calendrier 2024 du SYMSEM qui vous est distribué avec l'Écho, afin de connaître vos jours de collecte. Vous pouvez également retrouver les jours de collecte sur notre site internet www.symsem.fr



RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Afin que vos déchets soient collectés, quelques règles doivent être respectées :

- Votre sac ou vos sacs jaunes doivent toujours être sous le vent au jour de collecte ;
- Il est recommandé de présenter le bac plein, afin d'optimiser votre nombre de levées, mais attention de ne pas tasser excessivement vos déchets ;
- Le bac doit être rentré après la collecte.

Attention ! Le bac doit être présenté avec le couvercle fermé, sans sac supplémentaire dessus ou à côté.

Vos déchets ne seront pas collectés si :

- Vous ne vous êtes pas fait enregistrer auprès de nos services ;
- Votre sac ou vos sacs jaunes sont sortis trop tard (après le passage du camion de collecte) ;
- L'accès à votre sac ou vos sacs jaunes est impossible ;
- Des erreurs sont observées dans vos sacs de tri. Ceux-ci seront refusés, et devront être représentés lors de la prochaine collecte, triés de nouveau.



Collecte de pneumatiques

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 12 AU 24 FÉVRIER 2024, DANS LES DÉCHÈTRIÈRES DU SYMSEM



Lors de cette opération, vous pourrez venir déposer vos pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

⚠ Nous vous rappelons que le dépôt de pneus en dehors de ces opérations est strictement interdit en déchèteries.

LES CONDITIONS DE COLLECTES :

- Les pneus doivent être obligatoirement non jantés ;
- Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos ;
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer ;
- La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.

À titre indicatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage !

Opération compost

OPÉRATION DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans le cadre de l'édition 2024 de « Tous au compost ! », le SYMSEM organise pour la troisième année, une distribution gratuite de compost dans les déchèteries de Magny-Courvaux, Magny-sur-Saulx, Pigny et Saint-Nizierhould, du 23 au 29 mars 2024 inclus, dans la limite des stocks disponibles.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- La carte d'accès aux déchèteries (à seule fin pour toute l'opération, et uniquement pour les particuliers) ;
- Des contenants et outils (tasse, séc. pelle...) afin de récupérer le compost.

Une quantité maximale de 50L par foyer sera autorisée.



« Nettoyons la nature »

Le SYMSEM a souhaité participer au World Cleanup Day, soit l'opération mondiale de nettoyage de la planète, qui se déroulait du 11 au 17 septembre 2023. Pour cela, le SYMSEM a organisé plusieurs opérations « Nettoyons la nature » avec les écoles de Magny-sur-Saulx, Sermabzels-Bains, Vitry-en-Perthois, Courvaux, ainsi que les centres de loisirs de Saint-Rémy-en-Buzance et de Thibaudville-Parfont. Nous remercions tous les participants !

Au total, ce sont plus de 114 kilos de déchets qui ont été ramassés par les enfants !



Décalage des tournées

DÉCALAGE DES TOURNÉES POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023

Aucune collecte des déchets n'est réalisée le 25 décembre ainsi que le 1^{er} janvier. De ce fait, toutes les collectes de ces deux semaines sont décalées.

- Les collectes du lundi auront lieu le mardi ;
- Les collectes du mardi auront lieu le mercredi ;
- Les collectes du mercredi auront lieu le jeudi ;
- Les collectes du jeudi auront lieu le vendredi ;
- Les collectes du vendredi auront lieu le samedi.

Les collectes reprendront normalement à partir du lundi 8 Janvier 2024.



4 Grande rue, 52100 Compiègne - St-Méaire
03 26 70 20 20 - compost@symsem.fr
Partenaire à votre service - www.symsem.fr

Ce bulletin a été distribué afin de présenter le tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. De cette manière, nous avons présenté la loi, et avons fait un point sur le compostage, notamment en y introduisant un bon de commande pour l'achat de composteurs. Un rappel sur le paiement de la Redevance Incitative a été fait, et également la présentation des modifications pour les professionnels à ce sujet. Une présentation des matières valorisées en 2022 sur le Centre de Tri du SYVALOM a été réalisée. Par ce bulletin, nous avons informé les habitants sur les modifications des collectes des déchets, avec un rappel des

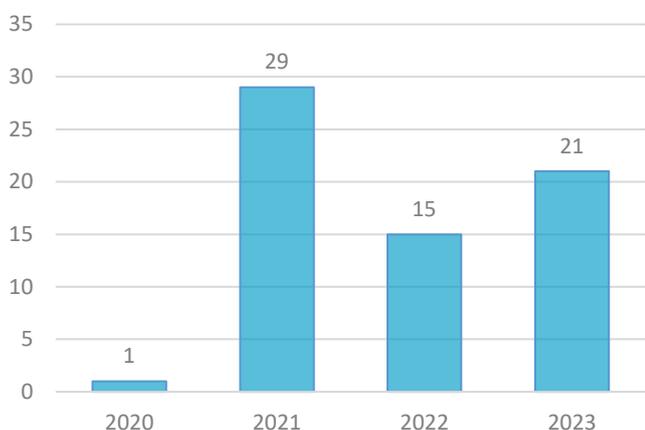
consignes de collecte, mais également sur les évènements à venir dans nos déchèteries en début d'année 2024 : la collecte exceptionnelle des pneus, et l'opération de distribution de compost dans certaines de nos déchèteries. De plus, le SYMSEM ayant organisé plusieurs opérations « Nettoyons la nature » avec certaines écoles du territoire, par le biais de notre Ambassadrice du tri, nous avons présenté sur ce bulletin un bilan de ces opérations.

2.3.4.5 PANNEAUPOCKET

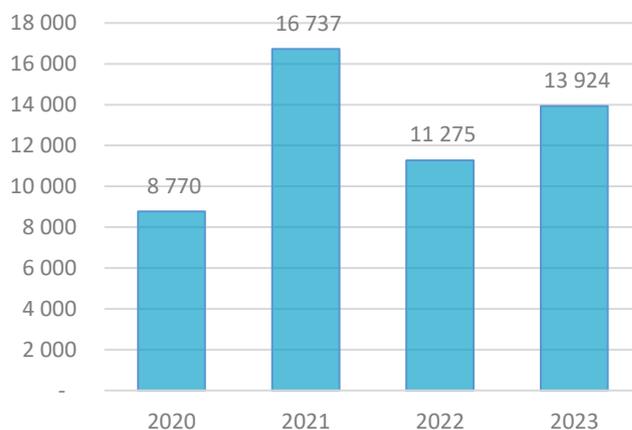
PanneauPocket, est un système d’alerte par notification pour les smartphones, utilisé par le SYMSEM depuis juillet 2020. Afin d’informer le plus rapidement possible les usagers, le SYMSEM communique par le biais de cette application afin d’apporter en temps réel toutes sortes d’informations (incidents, jours fériés, collectes...) qui arrivent directement sur le téléphone.

En 2023, ce sont 239 personnes qui nous ont rejoint sur PanneauPocket, avec un total de 1 072 abonnés au 31 décembre 2023.

Nombre de notifications par an



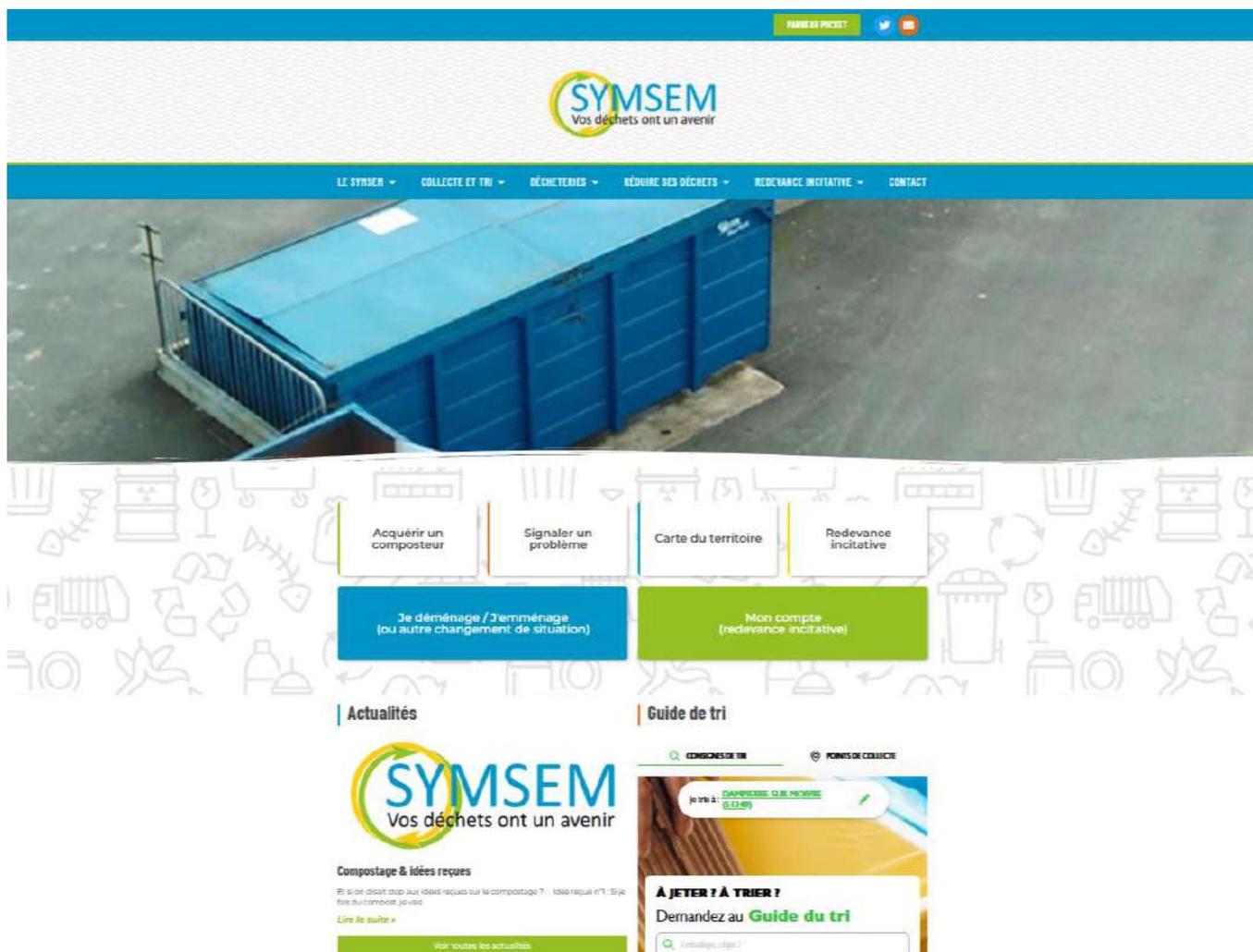
Nombre de lectures par an



2.3.4.6 SITE INTERNET

Le SYMSEM possède un site Internet : www.symsem.fr. Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, ou encore mener une démarche. Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

Depuis le début de l'année 2023, le SYMSEM a changé d'hébergeur du site internet pour Comédia Studio. Suite à ce changement, et grâce à ce nouvel hébergeur, le site internet dispose d'une nouvelle interface depuis le mois d'août.



2.3.4.7 STOP PUB



Pour les personnes désirant ne pas recevoir de publicité dans leurs boîtes aux lettres, un autocollant **stop pub** est proposé gratuitement par le SYMSEM.

3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles auprès de la population.

Pour les ordures ménagères :

Du fait de la mise en place d'une Redevance Incitative, des bacs à ordures ménagères ont été fournis aux usagers pour la collecte des OMR. Il s'agit de bac d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres. Les bacs sont identifiables par le logo du SYMSEM, un code-barres et une puce.



Les dotations en bacs pucés sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer pour les ménages, du volume estimé des déchets pour les non-ménages, et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.

Pour les usagers n'ayant pas de place pour stocker leur bac, des sacs prépayés de couleur rouge ont été attribués.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les ordures ménagères :



Pour les emballages ménagers recyclables, petits éléments métalliques et les journaux, papiers :

Pour le tri sélectif, des sacs jaunes sont fournis aux usagers par le biais des mairies.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les sacs jaunes :

AVANT

Emballages métalliques

Cartons • Cartonnettes
• Briques alimentaires

Journaux, publicités, enveloppes

Bouteilles • Flacons en plastique

+ **LES NOUVEAUX**

SACS, SACHETS, FILMS

BARQUETTES

POTS ET TUBES

PETITS ÉLÉMENTS EN ACIER ET ALUMINIUM (opercules, couvercles, plaquettes de médicaments, capsules de café, sachets et feuilles d'aluminium...)

Pour les déchets devant être amenés en déchèterie :

Des bennes sont mises en place dans les déchèteries, à destination des usagers.

Chaque benne est remplie en fonction du type de matériaux (bois, métaux, plastique, mobilier, déchets verts, ...).

			
	BOIS	DÉCHETS VERTS	TOUT-VENANT INCINÉRABLE
			
	MÉTAUX	MOBILIER	PLASTIQUES
			
	DÉBLAIS / GRAVATS		
			
	CARTONS		



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)

Pour les déchets chimiques (peintures, enduits, solvants, acide, phytosanitaires, liquide de refroidissement ...), des armoires ainsi que des bacs sont mis à disposition dans chaque déchèterie afin de collecter ces déchets dangereux dans les meilleures conditions possibles.



TEXTILES
CHAUSSURES

Pour les textiles, chaussures ou maroquinerie, des bornes textiles reçoivent ce type de déchets. Ils doivent être conditionnés de préférence dans un sac de 30 litres maximum et doivent être propres et secs.





EcoLogic



suez





HUILES DE FRITURES

 **quatra**



LAMPES

ecosystem
recycler c'est protéger



CARTOUCHES ENCRE

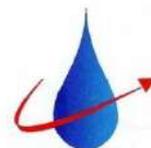


PRINT SERVICES

Services de collecte et de recyclage des cartouches d'encre usagées



HUILES DE VIDANGE



ECO HUILE



BATTERIES

Les batteries sont mises dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.



RADIOGRAPHIES

Les radiographies sont mises dans un bac se trouvant dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.

LIONS CLUBS
INTERNATIONAL



Note : La benne plâtre est mise en place uniquement à la déchèterie de Courtisols depuis l'année 2021.

Une première benne plastique a également été mise en place pour test à la déchèterie de Courtisols, puis l'essai étant satisfaisant, 3 autres bennes pour le plastique ont été mises en place en 2021 dans les déchèteries d'Arrigny, Thiéblemont-Farémont, et Givry-en-Argonne, puis une autre benne dans la déchèterie de Ville-sur-Tourbe en 2022. Malheureusement, ces bennes étaient collectées par la société Broyage Nord Est qui a subi un incendie à la fin de l'année 2023. De ce fait, ils ont arrêté leur activité concernant les bennes pour le plastique. Depuis, le SYMSEM n'a plus d'exutoire et a dû arrêter la collecte du plastique séparé des déchets tout-venant.

Depuis l'année 2022, une benne Écomaison a également été mise en place dans les déchèteries de Ville-sur-Tourbe et Villers-en-Argonne.

Ces bennes ont été mises en place afin de réduire les tonnages dans les bennes DIB, représentant un coût moindre puisque moins de rotation des bennes DIB.

Pour les emballages en verre :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être mis dans des conteneurs aériens, disponibles dans chaque commune du territoire.



Rappel des déchets qui doivent être mis dans les bornes à verre :



3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES

Dotation de Pré-collecte	OMR	Emballages, journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants, textiles, déchets dangereux
Population concernée :	38 377 (population municipale)	38 377 (population municipale)	38 377 (population municipale)	39 320
Porte à porte	Nombre de bac de 120 litres distribués en 2023 : 2 807*	56 000 rouleaux de sacs jaunes achetés		
	Nombre de bac de 180 litres distribués en 2023 : 1 222*			
	Nombre de bac de 240 litres distribués en 2023 : 392*			
	Nombre de bac de 660 litres distribués en 2023 : 77*			
	108 rouleaux de sacs rouges prépayés distribués			
Apport volontaire			264 conteneurs aériens	<u>12 déchèteries :</u> 15 bornes textile 12 bennes encombrants 12 armoires déchets dangereux

*Le nombre de bacs distribués en 2023 comprend les mises en place, les livraisons pour échange, les mises en place à la suite de bacs volés, brûlés et cassés, et également les compléments.

3.2 POPULATION DESSERVIE

	PAP (OMR + Emballages, Journaux, Revues, Magazines)	PAV (Verre)
Ménages (Population municipale)	38 377	38 377
Non ménages	1 348	1 348

	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
Population desservie	38 377	39 320	39 320	39 320	39 320	39 320
Nombre de contenants disponibles	264	1 benne par déchèterie (12)	1 benne de déchets verts par déchèterie (12) et 1 plateforme de déchets verts et 1 plateforme de déchets verts partielle	1 benne par déchèterie (12)	15 (1 ou 2 bornes par déchèterie)	1 emplacement par déchèterie (12)
Type de contenant	Aérien	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie + 1 plateforme + 1 plateforme partielle	Benne en déchèterie	Colonne	Armoire ou bâtiment
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 145 habitants	1 déchèterie pour 3 277 personnes	1 déchèterie pour 3 277 personnes sans compter 1 plateforme et 1 plateforme partielle	1 déchèterie pour 3 277 personnes	1 pour 2 621 personnes	1 déchèterie pour 3 277 personnes
Tonnage collecté	1 731,69	270,76	1 597,54	1 181,92	45,11	73,98

3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM, mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

Il y a actuellement **264 bornes à verre** sur le territoire du SYMSEM.



Localisation des bornes à verre sur le site internet www.symsem.fr

3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

Porte à Porte	OMR	Emballages Ménagers Recyclables
Population desservie (pop municipale)	38 377	38 377
Tonnages annuels	5 003,24 t	2 046,24 t
Distances parcourues pour la collecte	138 072 km/an	41 880 km/an
Couleur du bac concerné	Bacs noirs ou sacs prépayés rouges	Sacs jaunes



Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, mais également au siège du SYMSEM.

Des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles sont distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres, dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages, ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, un flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'utilisateur et un code-barres unique.

Pour les usagers n'ayant pas de possibilité de stockage de leur bac (pas de cour, de garage...), des sacs prépayés de couleur rouge et d'une contenance de 50 litres sont délivrés en fonction de leur composition familiale pour les ménages, ou selon une estimation pour les professionnels.

3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le seuil de collecte pour les producteurs non ménagers est de 10 000 litres pour les ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Au-delà de ce seuil un contrat doit être établi avec l'entreprise de son choix.

Le SYMSEM collecte en porte à porte en camion, par le biais du prestataire Éco-Déchets :

- Chaque semaine (C1) les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- Une semaine sur deux (C 0,5) les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), à l'exception de la commune de Sainte-Menehould collectée chaque semaine, en raison des nombreux appartements présents dans la commune, mais également du fait que l'un des centres de transfert se situe sur place.

Pour collecter les usagers, environ 25 tournées sont nécessaires chaque semaine, entre 00h00 et 14h00, décomposées de la manière suivante :

- 16 tournées environ pour les OMR chaque semaine ;
- 8 tournées environ pour les EMR en semaine paire ;
- 8 tournées environ pour les EMR en semaine impaire ;
- 1 tournée pour les EMR chaque semaine pour la commune de Sainte-Menehould.

Au total, ce sont 728 tournées qui ont été réalisées en 2023 pour les OMR, et 442 tournées pour les EMR.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.



Jours de la collecte sélective à partir du 2 janvier 2023

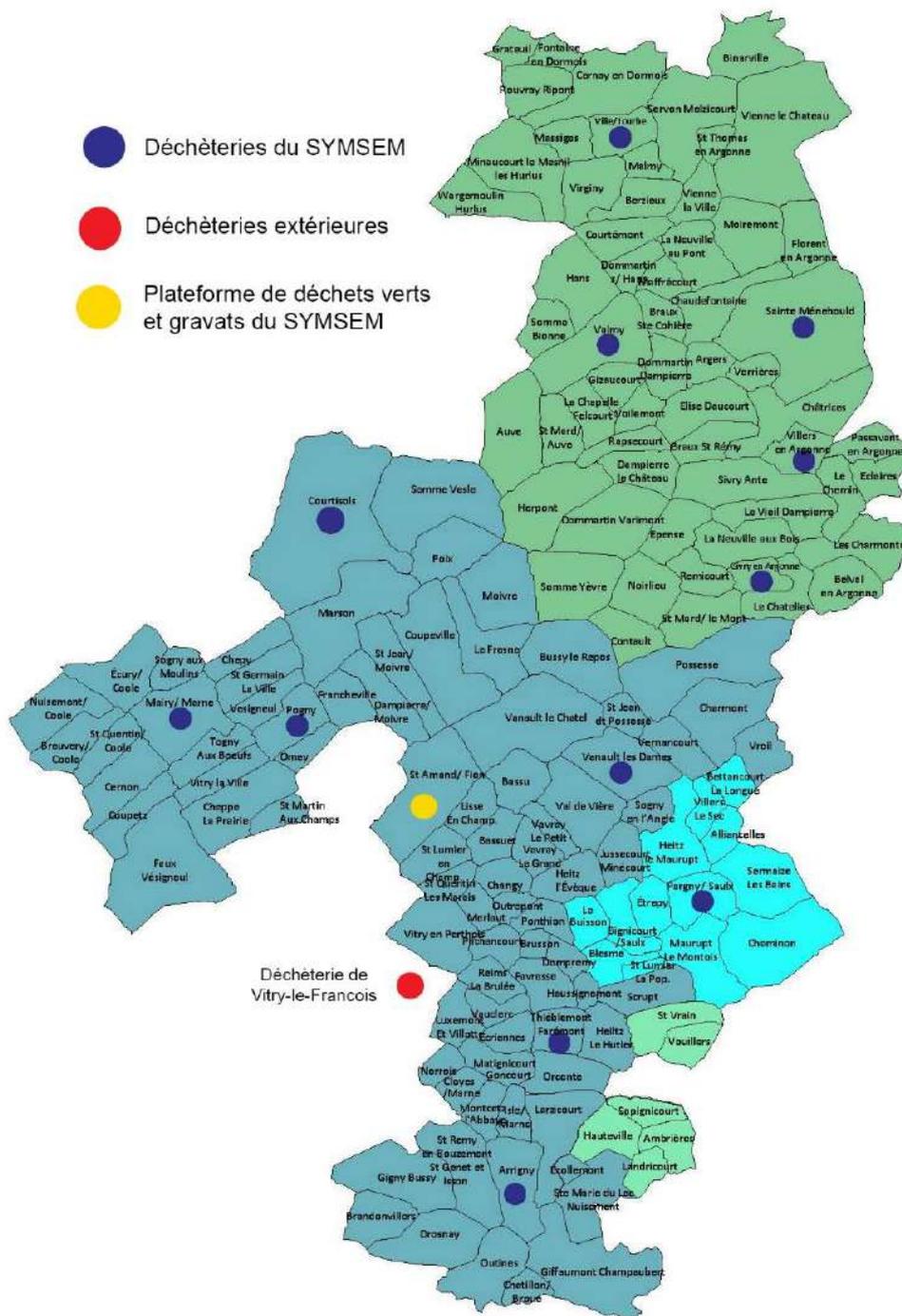


3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l’être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Deux déchèteries extérieures sont accessibles à certains habitants du territoire : Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry-en-Perthois, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François (2 107 habitants en 2023). Cette mesure a été prise car cette déchèterie est plus proche géographiquement des communes citées ci-dessus.



3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES 2023							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00		9:00 - 12:30	10:30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15:00
Givry-en-Argonne			9:00 - 12:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00	9:00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 - 12:00	14:00 - 18:00	14:00
Pargny-sur-Saulx	14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	25:00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:30	20:30
Gardien 2		14:00 - 17:00					3:00
Saint-Amand-sur-Fion			Horaires été/hiver		Horaires été/hiver		6:00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	14:00 - 18:00	25:00
Gardien 2			14:00 - 16:00				2:00
Thiéblemont-Farémont		9:00 - 12:00	9:00 - 12:00		14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	14:00
Valmy			9:00 - 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	13:00
Vanault-les-Dames		9:00 - 12:00		14:00 - 18:00		9:00 - 12:30	10:30
Villers-en-Argonne		9:00 - 12:00		9:00 - 12:00		9:00 - 12:00	9:00
Ville-sur-Tourbe			9:00 - 12:00			14:00 - 17:00	6:00
Ouvertures cumulées hebdomadaire							182 heures 30

Horaires été du 01/04 au 31/10 = 15:00 – 18:00

Horaires hiver du 01/11 au 31/03 = 13:30 – 16:30.

3.6.3 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû à la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 39 320 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans la déchèterie de Vitry-le-François.

En revanche, les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Cheminon, Hauteville, La-Chaussée-sur-Marne, Maurupt-le-Montois, Saint-Vrain et Songy sont comptabilisés car ils vont dans certaines déchèteries du SYMSEM.

À noter que le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte, compte tenu de la présence des 12 déchèteries et d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire, ainsi que des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

3.6.4.1 LES PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM.

Les apports sont limités à 5m³ par jour et par foyer, ainsi qu'à 18 passages par an. Les usagers habitant sur le territoire du SYMSEM peuvent accéder aux déchèteries au-delà de 18 passages par an, mais les passages supplémentaires sont facturés lors de la facturation de la Redevance Incitative.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

3.6.4.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels, sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM.

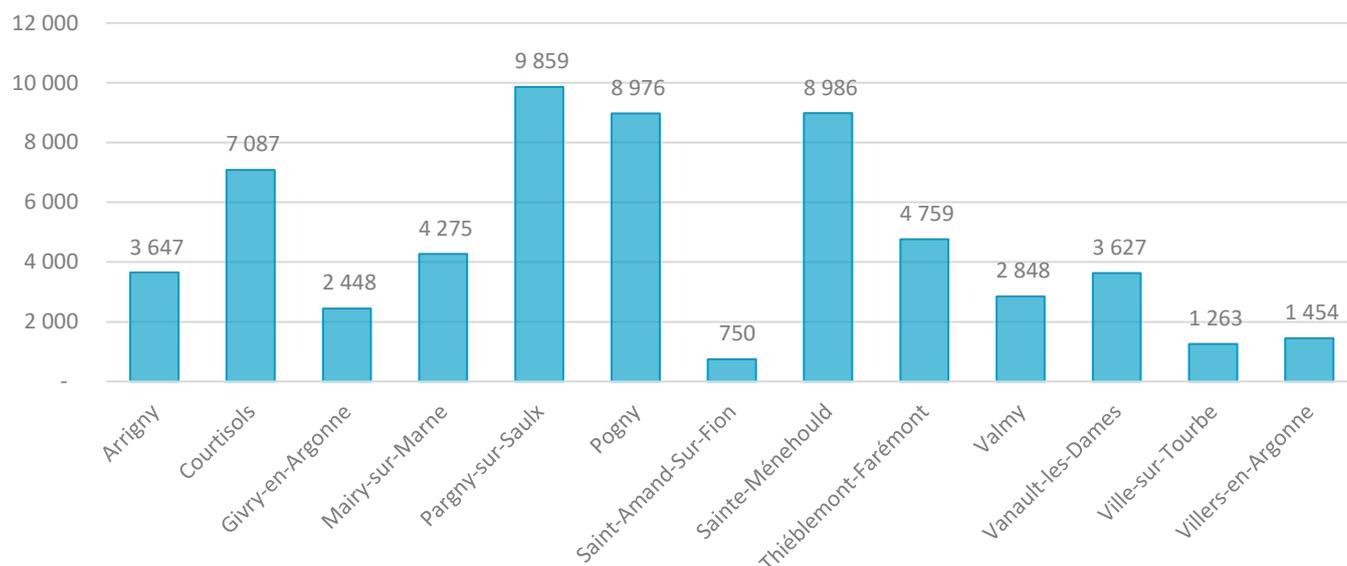
À chaque passage du professionnel, le type de véhicule est renseigné (fourgon, camionnette, remorque...). Une facturation est établie chaque mois en fonction du type de véhicule et du nombre de passages.

Les professionnels ont également une limite de 5m³ de dépôt maximum par passage, et l'accès ne leur est pas autorisé le samedi.

En 2023, le SYMSEM a perçu 32 250 € pour l'accès en déchèterie des professionnels.

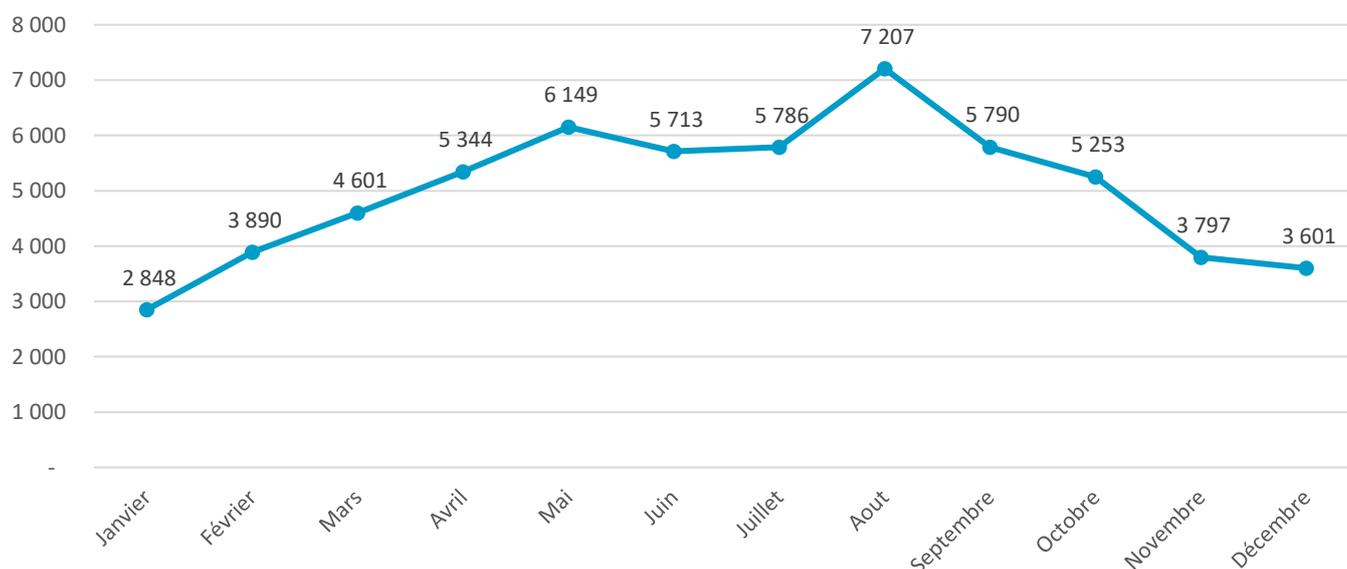


Nombre de passages par déchèterie en 2023



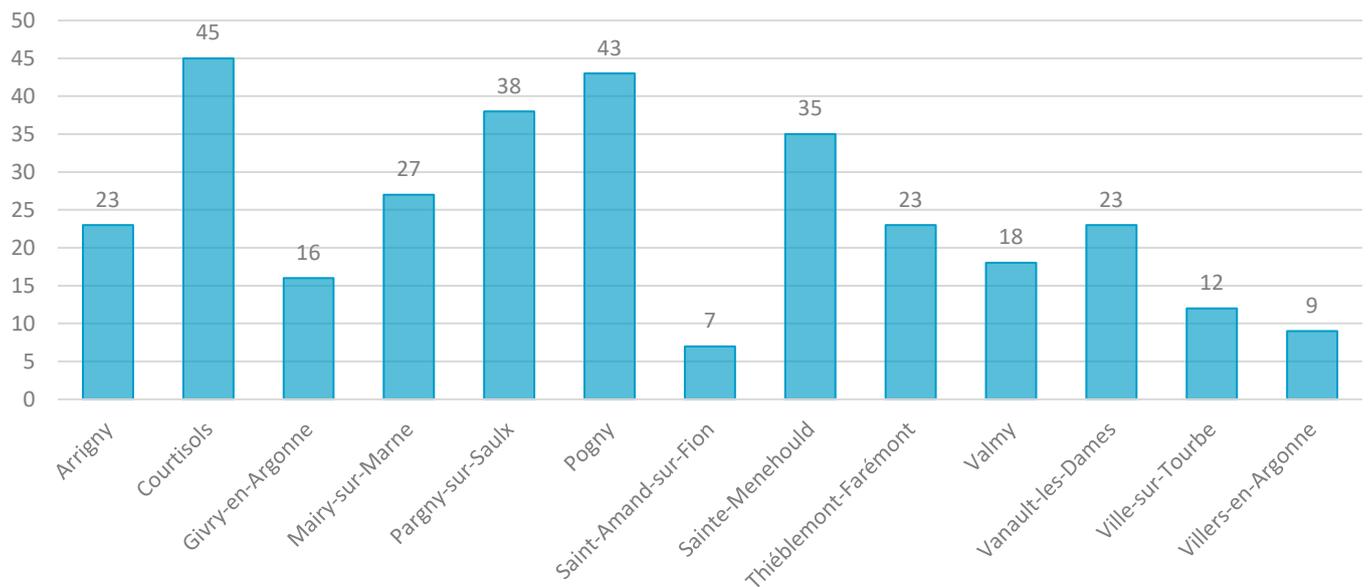
On observe que 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : les déchèteries de Pargny-sur-Saulx, Sainte-Ménéhould, Pogny, Courtisols et Thiéblemont-Farémont. Celles-ci sont les mêmes depuis 2020.

Nombre de passages mensuels en déchèterie pour l'année 2023



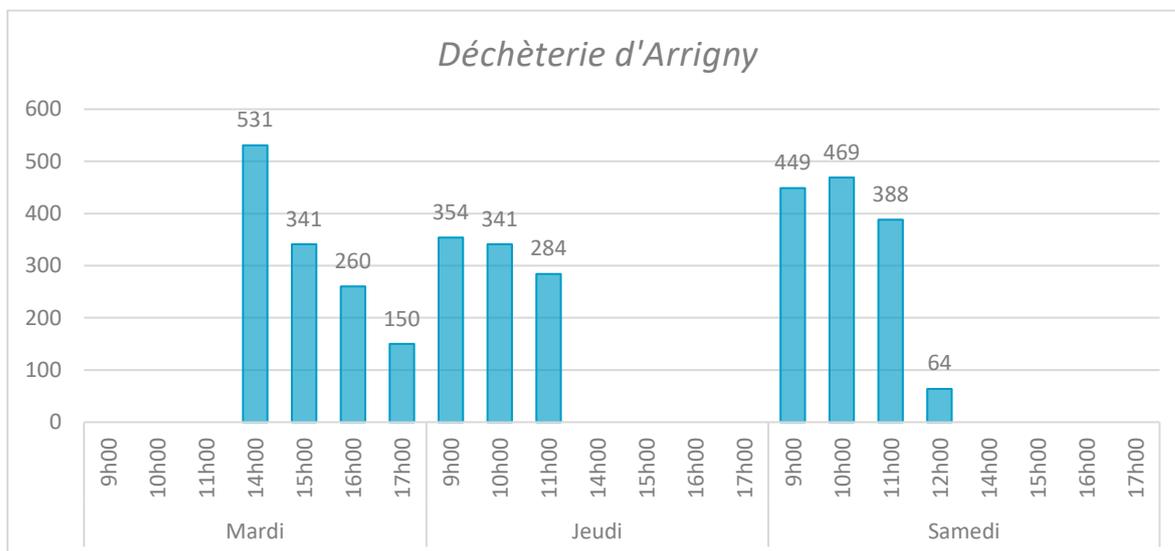
En 2023, la fréquentation annuelle est de 59 979 passages, soit une moyenne d'environ 3 passages / foyer sur le territoire du SYMSEM. Par rapport à 2022, la fréquentation a augmenté de 0,6 %.

Nombre moyen de passages en déchèterie par jour d'ouverture

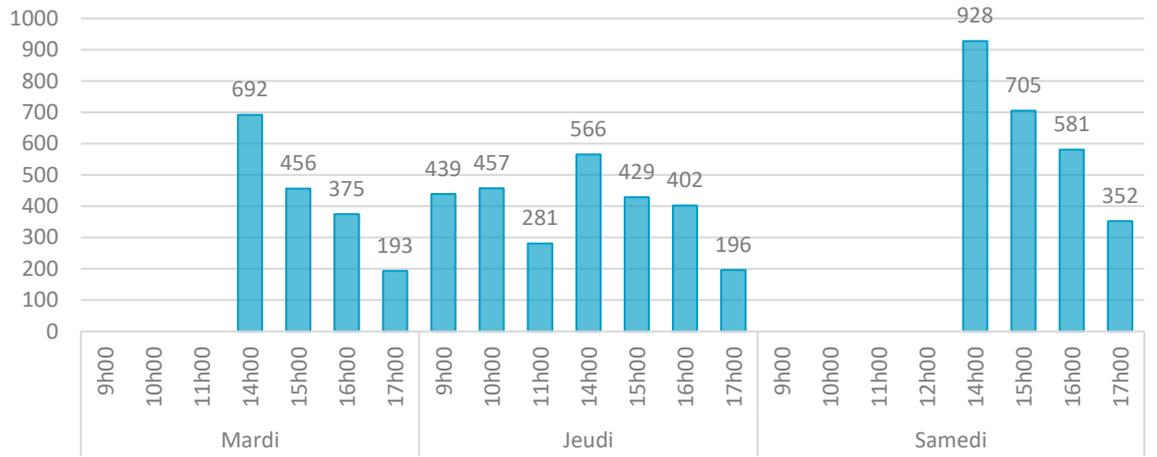


On observe qu'en termes de passages journaliers, les déchèteries les plus plébiscitées sont les suivantes : Courtisols, avec environ 45 passages par jour d'ouverture, Pogany, avec environ 43 passages, Pargny-sur-Saulx avec environ 38 passages, Sainte-Menehould avec 35 passages, puis Mairy-sur-Marne avec environ 27 passages par jour d'ouverture.

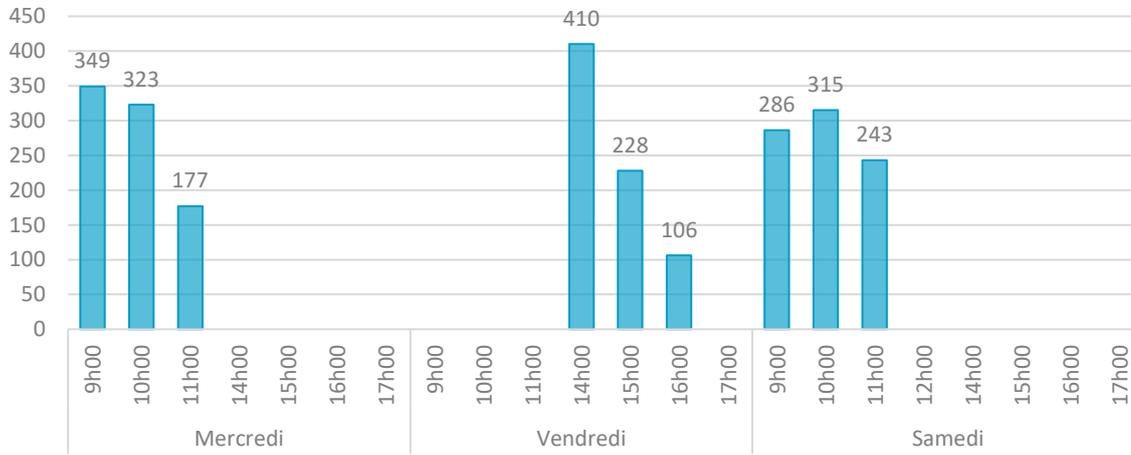
Nombre total de passages par heure et par déchèterie pour l'année 2023



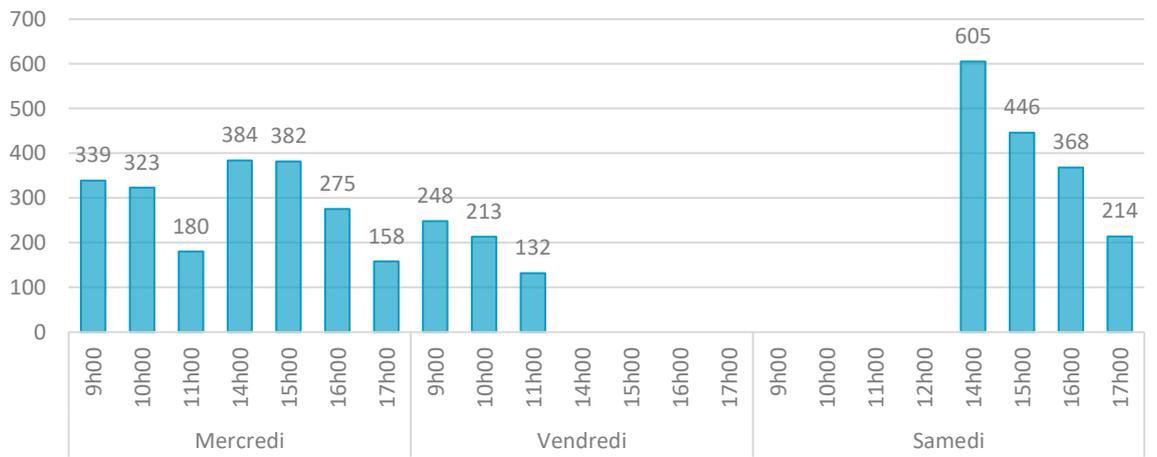
Déchèterie de Courtisols



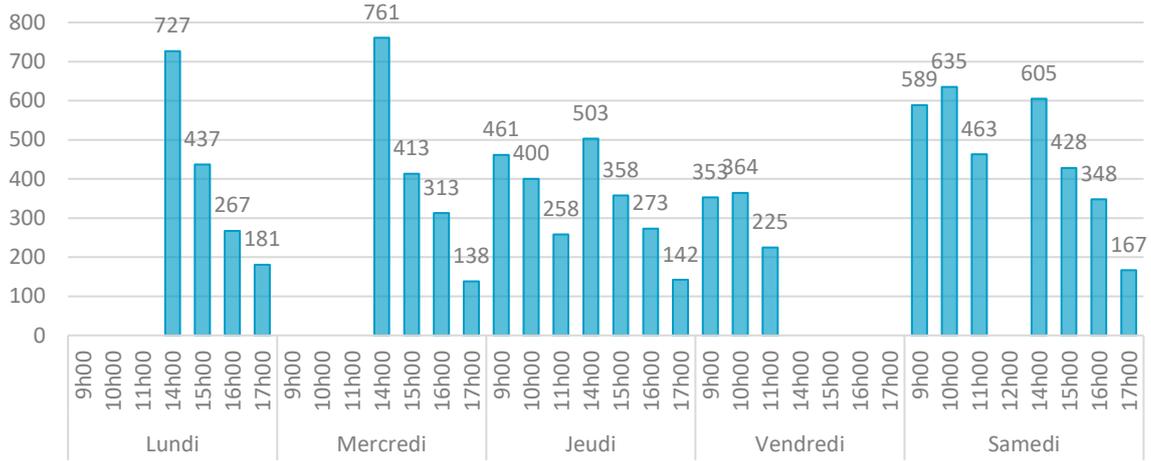
Déchèterie de Givry-en-Argonne



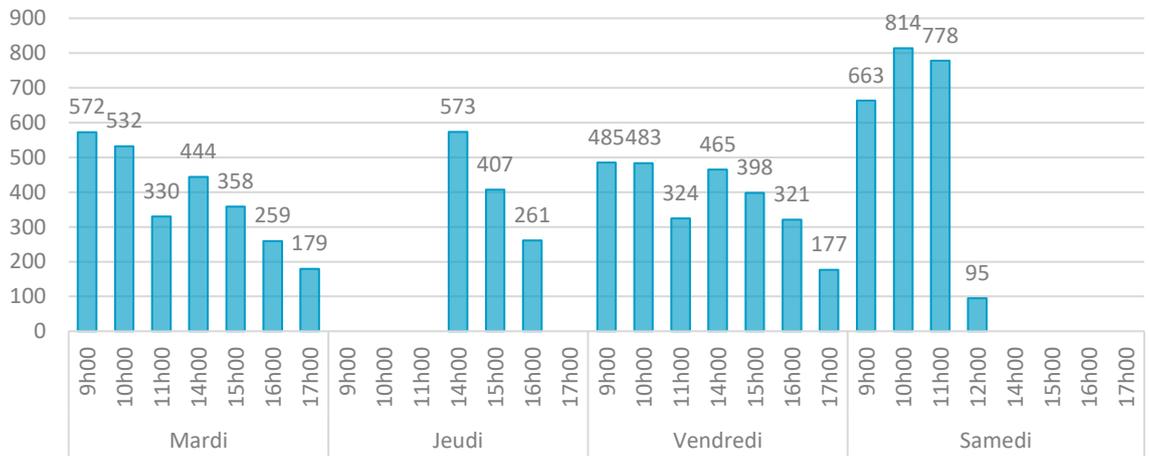
Déchèterie de Mairy-sur-Marne



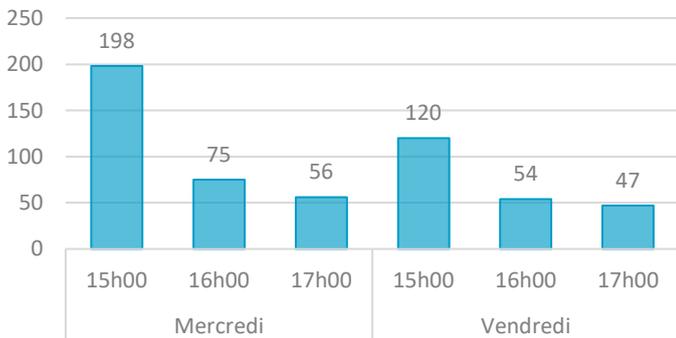
Déchèterie de Pargny-sur-Saulx



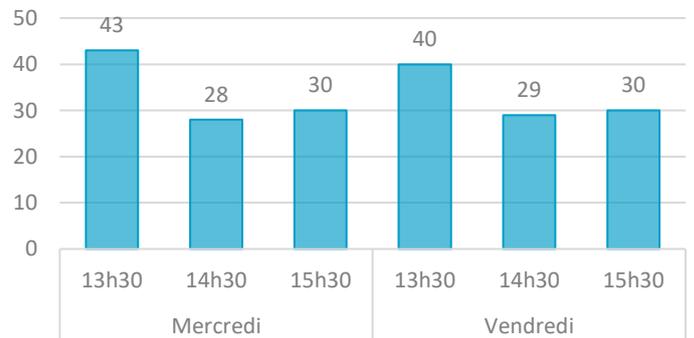
Déchèterie de Pogny



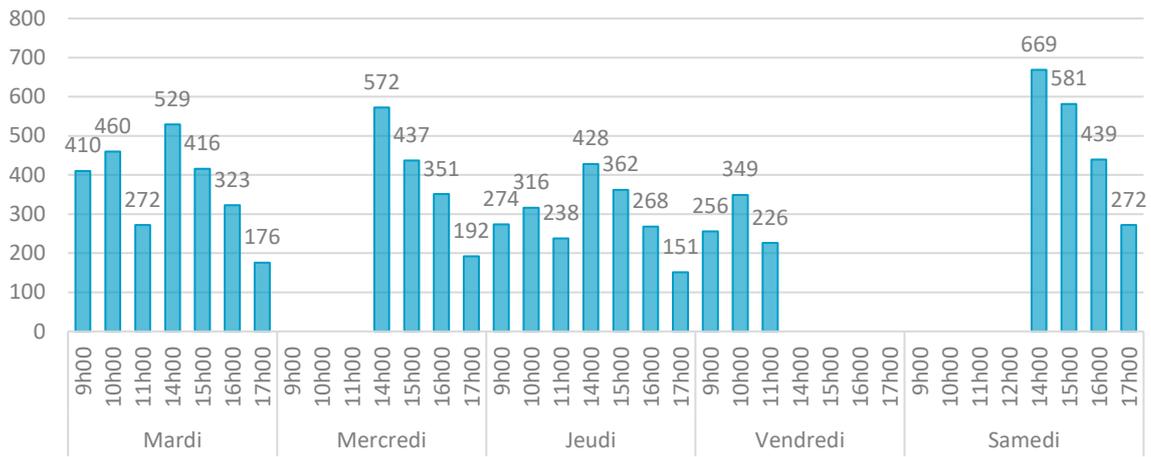
Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (horaires été)



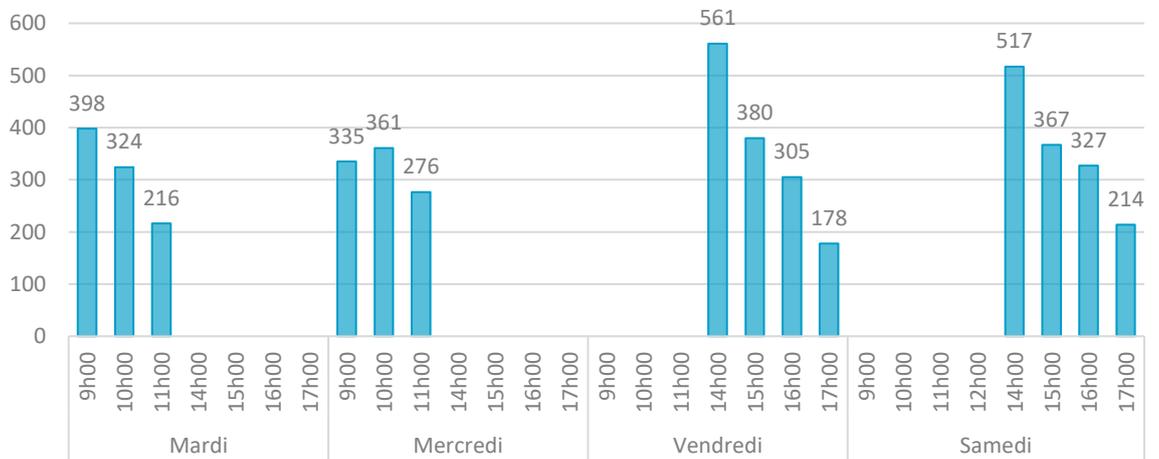
Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (horaires hiver)



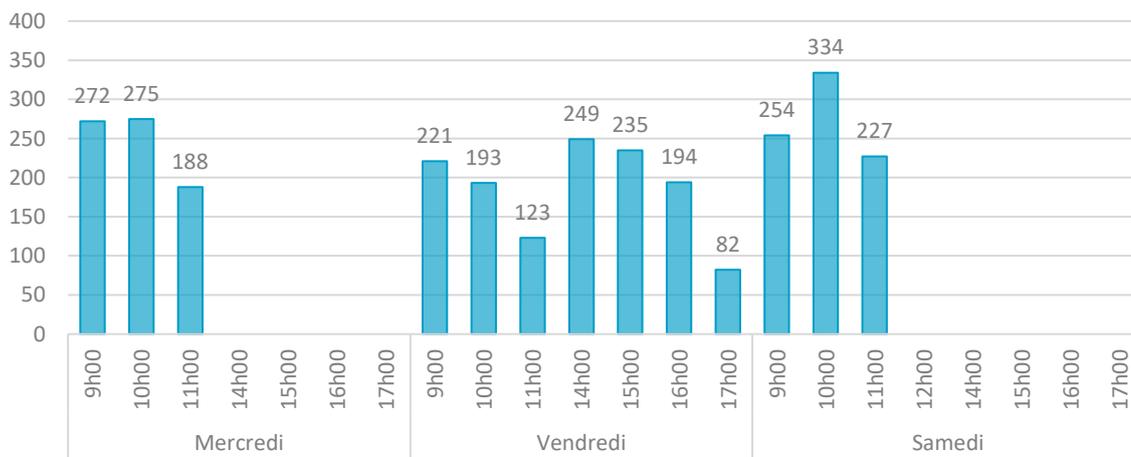
Déchèterie de Sainte-Ménéhould

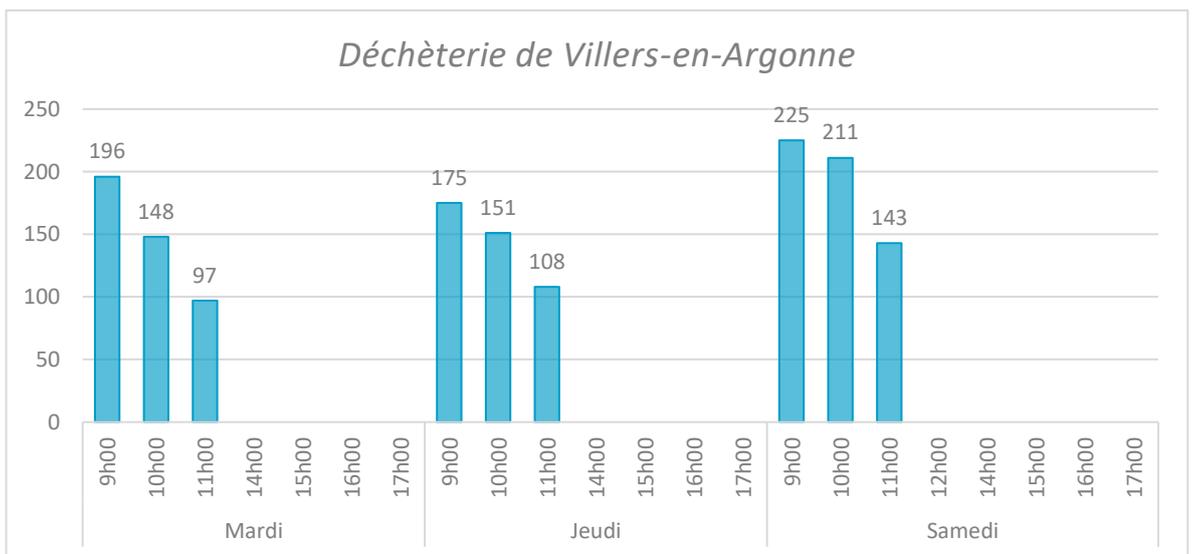
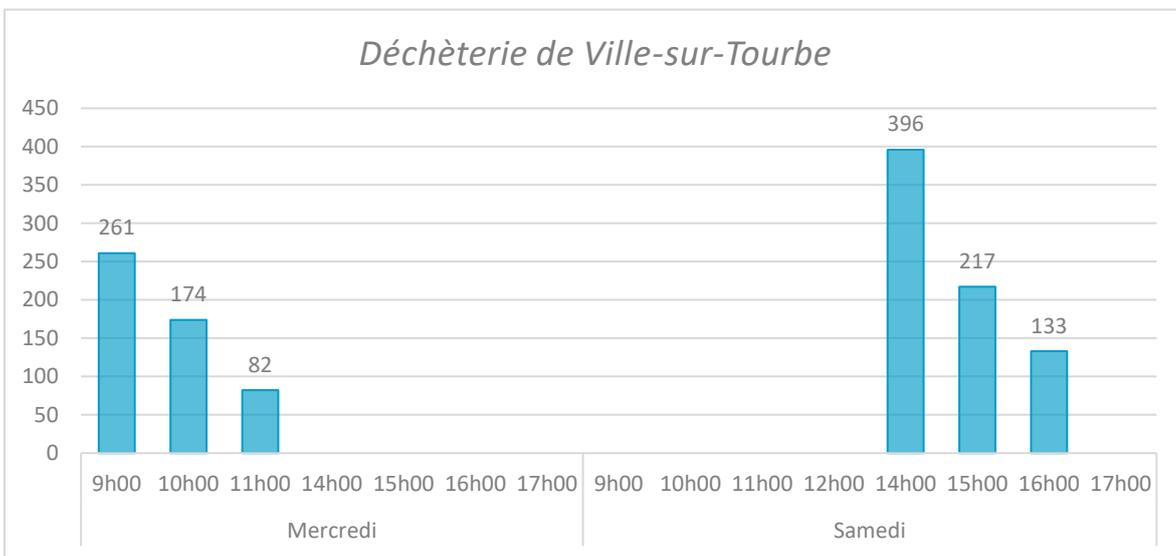
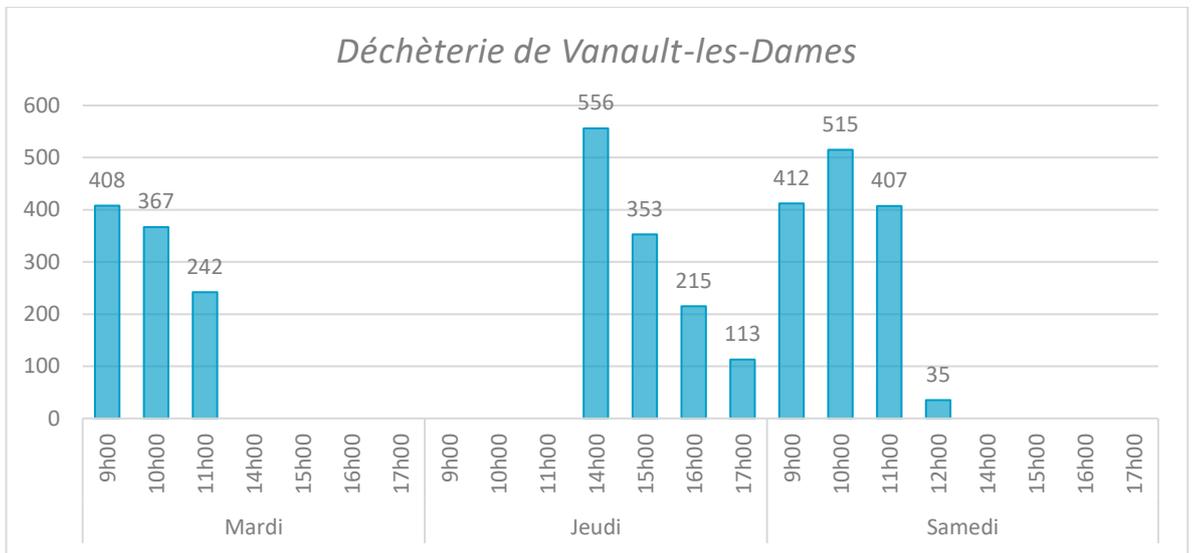


Déchèterie de Thiéblemont-Farémont

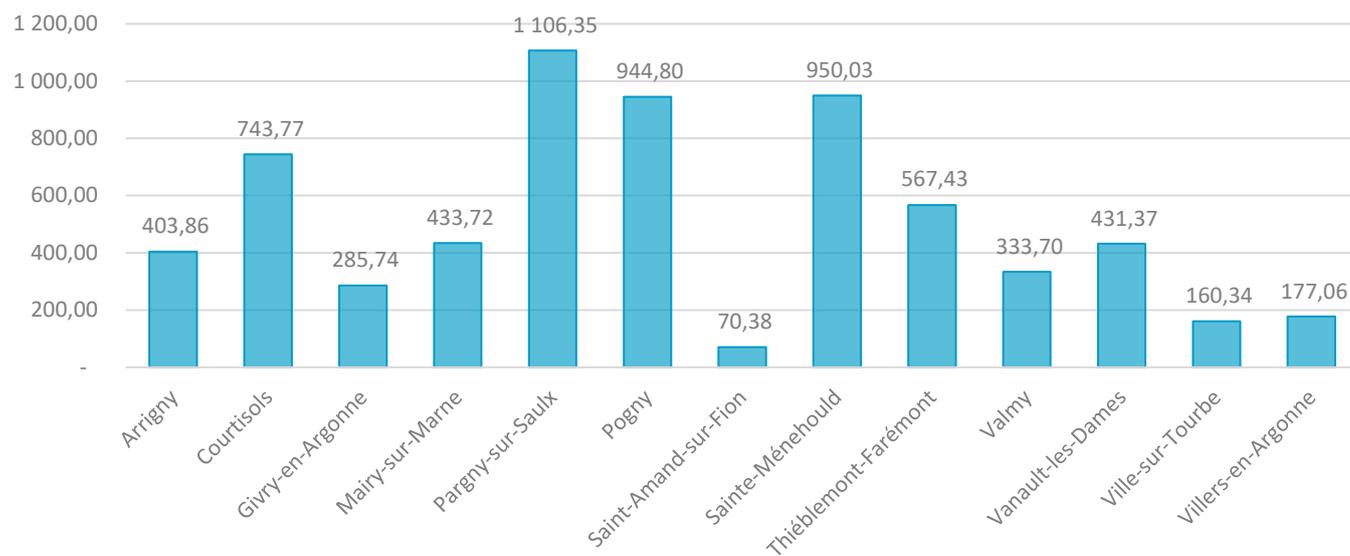


Déchèterie de Valmy





Tonnages annuels par déchèterie en tonne



3.6.6 RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES

Depuis janvier 2021, le SYMSEM a progressivement mis en place du réemploi dans 5 déchèteries, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R et le Centre Communal d'Action Social de Sainte-Ménéould.

Ce dispositif permet de réduire les tonnages dans nos déchèteries, mais surtout de donner une seconde vie aux objets réutilisables.

3.6.6.1 RÉCUP'R

La ressourcerie Récup'R est une structure associative se situant à Dizy depuis 2016, et dont les ateliers (non ouverts au public) se trouvent à Épernay depuis juin 2021.

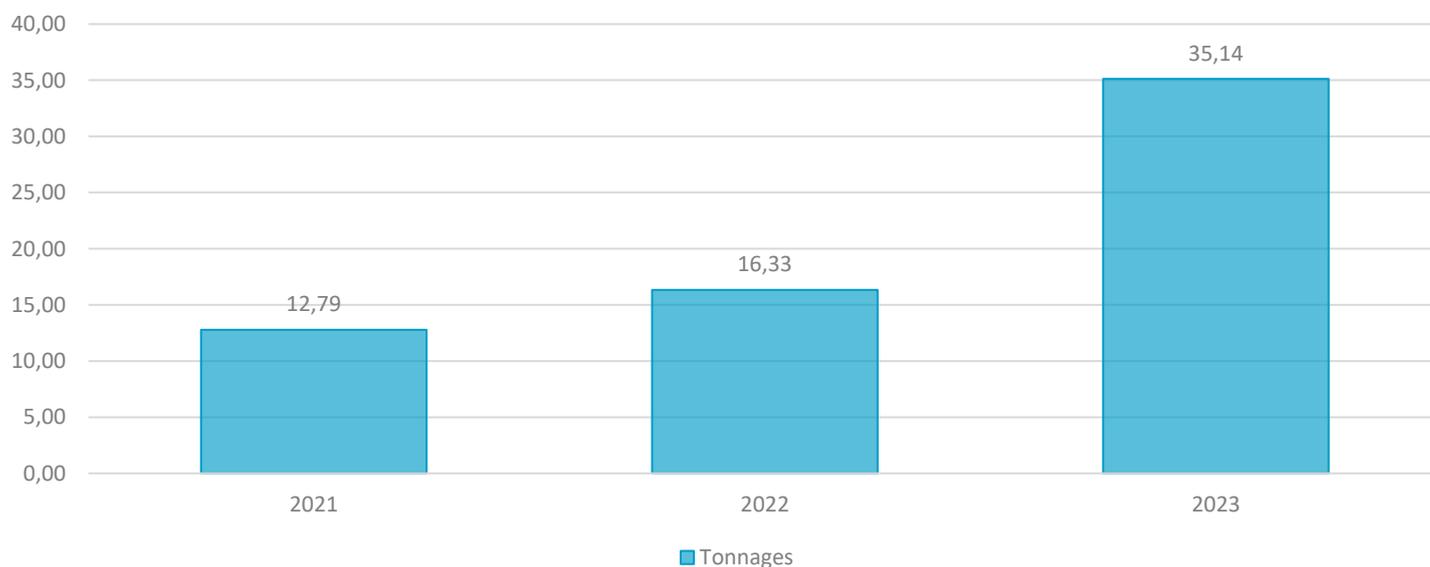


Depuis janvier 2021, la ressourcerie Récup'R est présente dans les déchèteries du SYMSEM de la manière suivante :

- À Courtisols depuis janvier, les jeudis en semaine impaire de 14h30 à 17h00 ;
- À Pargny-sur-Saulx depuis juin, les jeudis en semaine paire de 15h00 à 17h30 ;
- À Thiéblemont-Farémont depuis septembre, les vendredis en semaine paire de 15h00 à 17h00 ;
- À Pogny depuis décembre, les vendredis en semaine impaire de 15h00 à 17h00.

Les usagers peuvent donner leurs meubles, chaises, produits de décoration, livres, vaisselle, bibelots, jouets pour enfants... en bon état. Récup'R les collecte pour les revendre dans sa boutique, après les avoir testés et réparés si besoin. Les objets qui ne sont pas réparables sont recyclés par la suite.

Tonnages récupérés par Récup'R en tonne



3.6.6.2 LE CCAS DE SAINTE-MÉNEHOULD

Un caisson réemploi est mis en place dans la déchèterie de Sainte-Ménéhould depuis mars 2021. Les usagers peuvent y déposer des objets en bon état comme des bibelots, de la vaisselle, des jouets, des meubles...

Les objets sont récupérés par la suite par le CCAS de Sainte-Ménéhould.

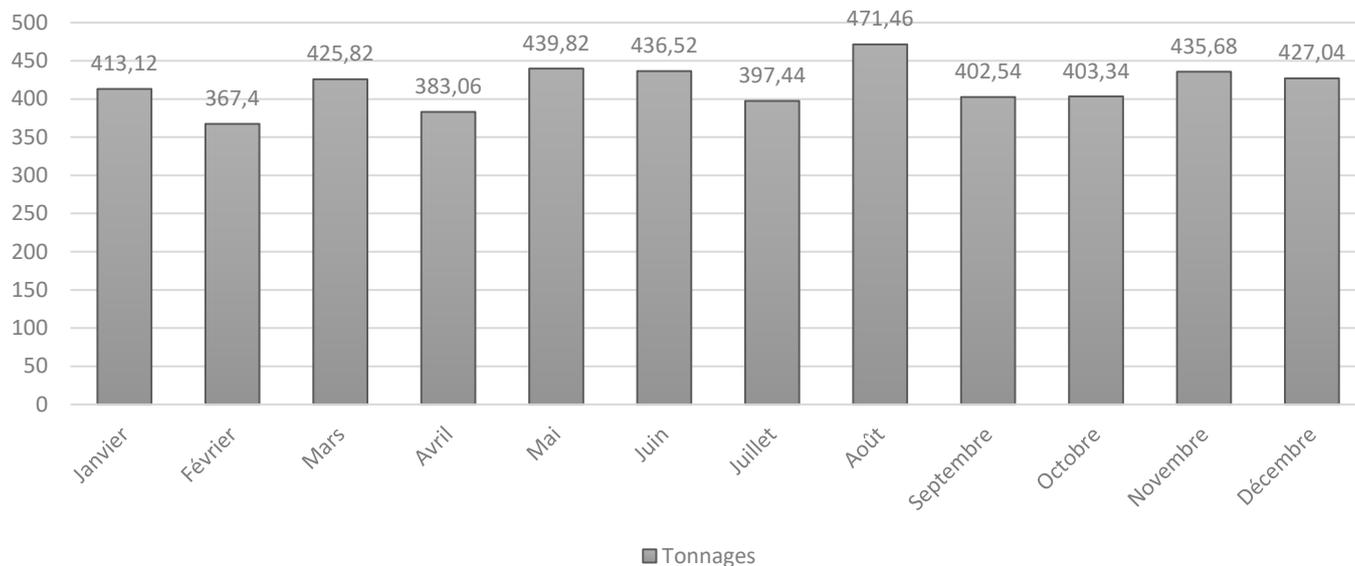


4.1 ÉVOLUTION DES TONNAGES

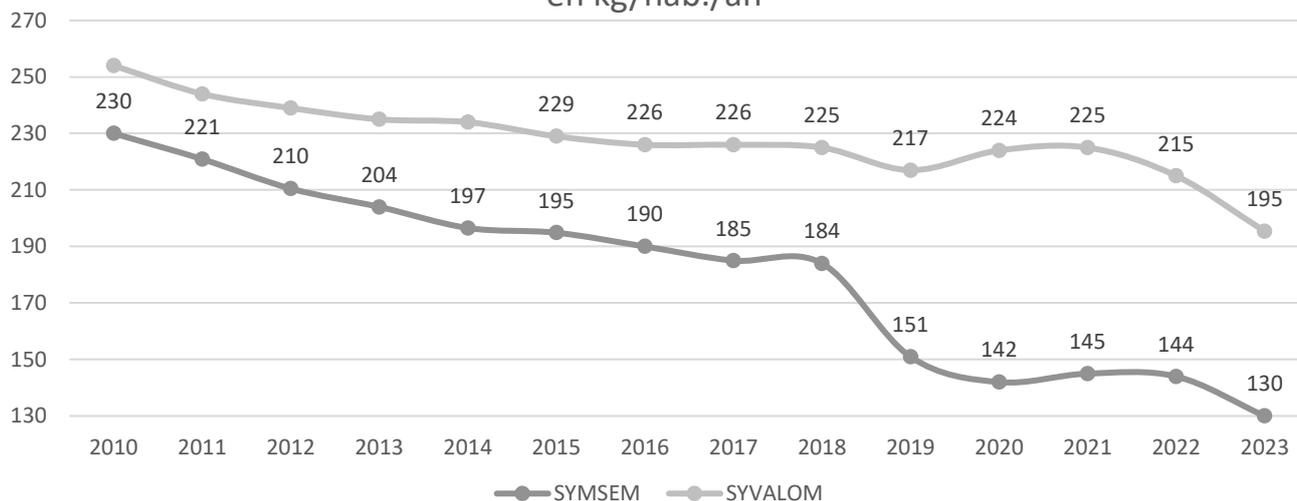
4.1.1 TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2023, c'est 5 003,24 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.

Collecte des Ordures Ménagères en tonne



Évolution du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab./an



Les habitants du SYMSEM produisent 130 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. On observe une diminution des ordures ménagères de 9,72 % par rapport à 2022.

4.1.2 FINANCEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût aidé pour les ordures ménagères en 2023 était de 43,94 € HT par habitant.

4.1.2.1 NOMBRE DE LEVÉES DES BACS À OM

Nombre de récipients en place du 01/01/2023 au 31/12/2023*	18 983
Nombre de récipients collectés du 01/01/2023 au 31/12/2023	233 935
Nombre moyen de bacs levés	12,32

**Le nombre de récipients en place est approximatif puisque ce chiffre n'est jamais fixe du fait des emménagements, déménagements, changements de composition familiale, correction du fichier...*

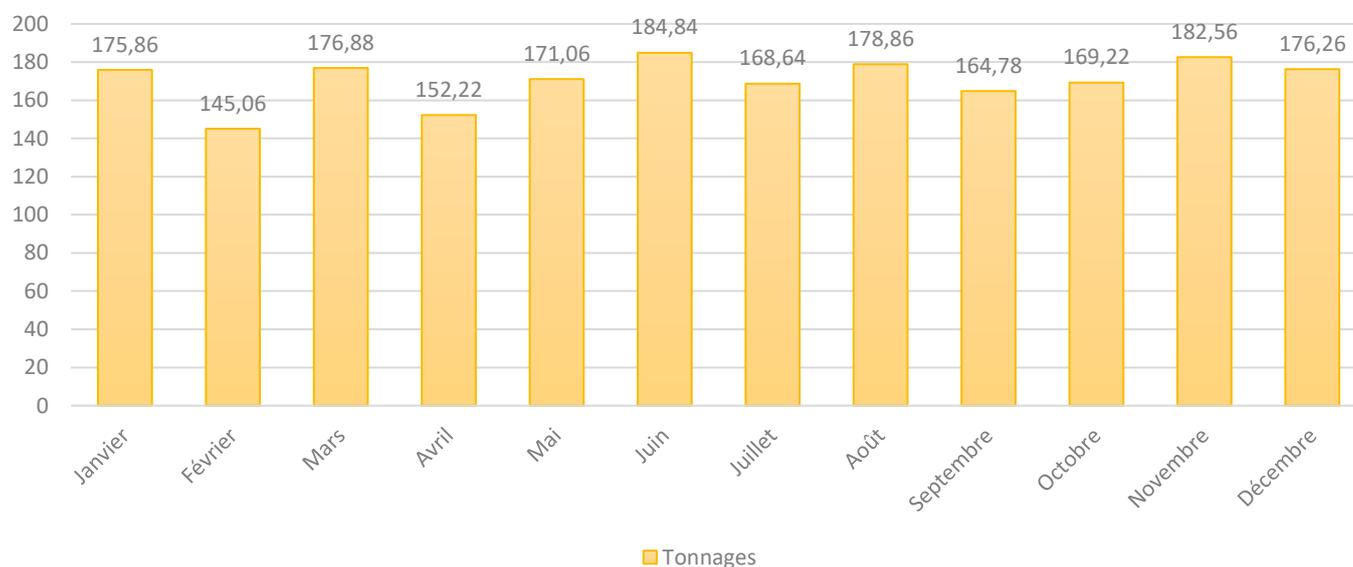
Les bacs à ordures ménagères ont été levés en moyenne 12,32 fois en 2023 contre 16,11 fois en 2022.

Rappel : La Redevance Incitative du SYMSEM inclut 18 levées par an.

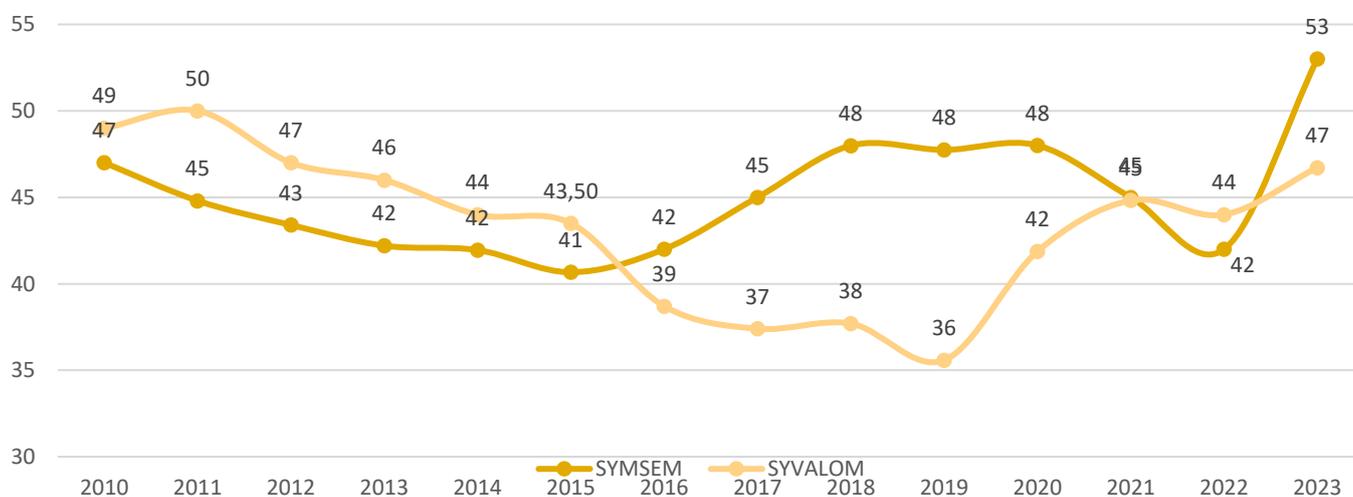
4.1.3 TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2023, 2 046,24 tonnes de papiers et d’emballages ont été collectées en porte à porte.

Collecte sélective en tonne



Évolution du ratio de collecte sélective en kg/hab./an

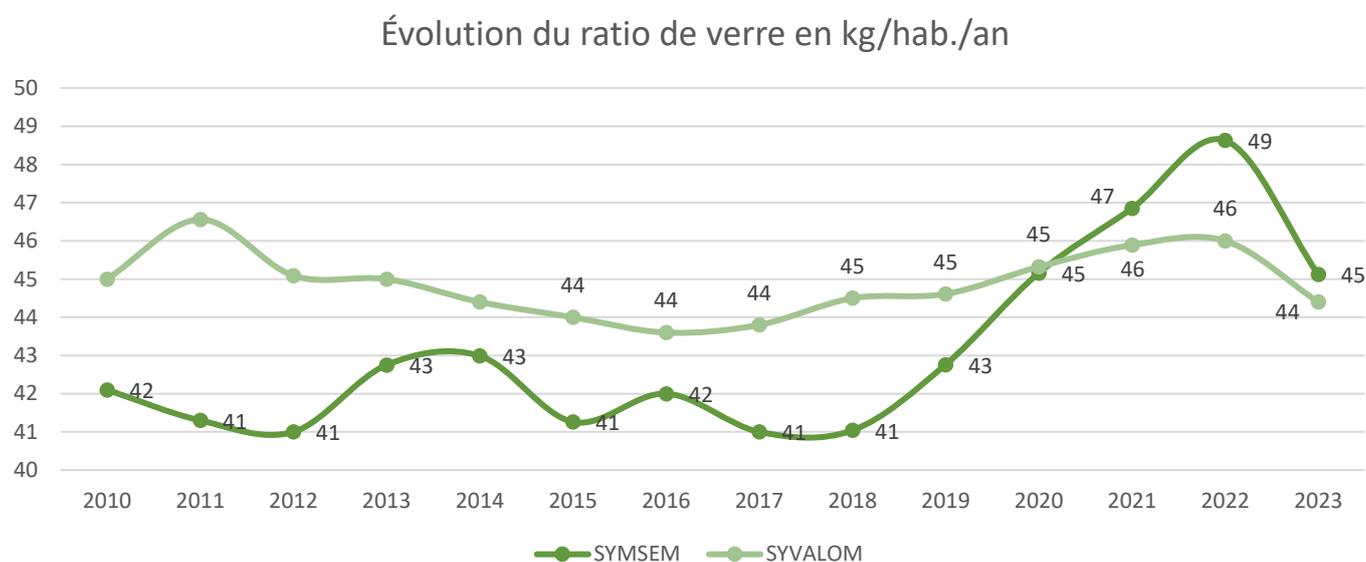
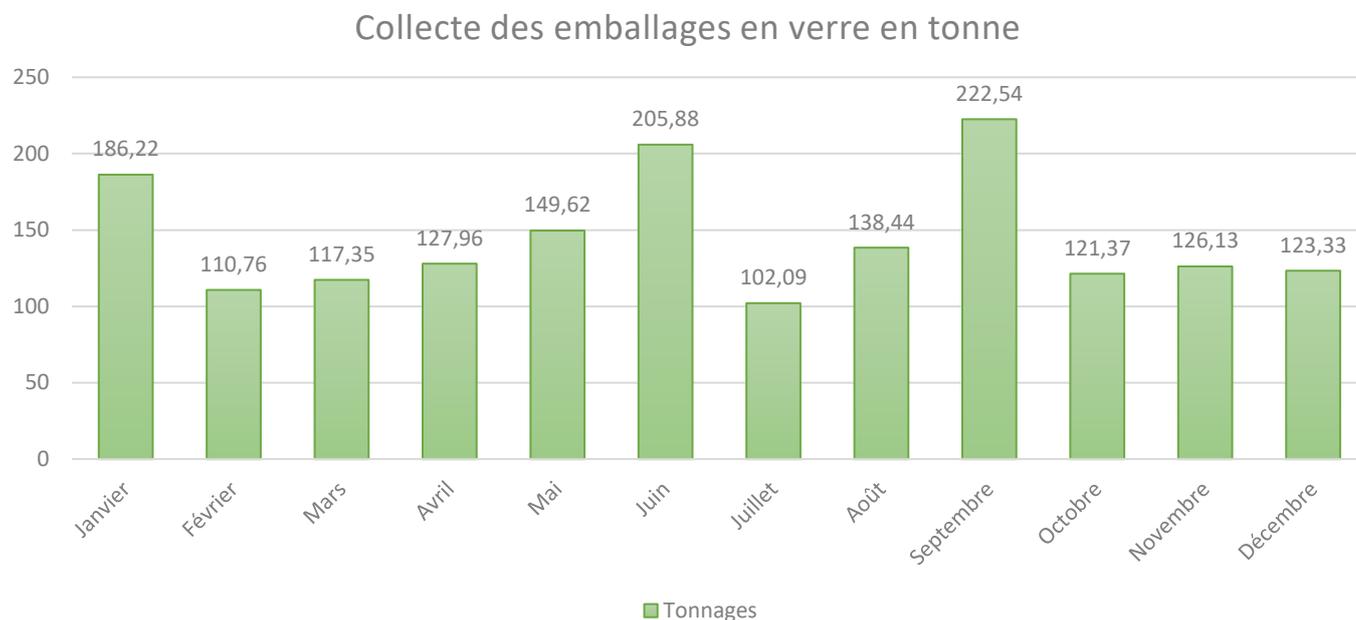


Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SYMSEM est passé en extension des consignes de tri. De ce fait, la collecte sélective comprend à présent tous les emballages (en métal, en plastique, en carton), les petits éléments en acier et aluminium, les papiers, ainsi que les bouteilles et flacons en plastique. C’est pour cette raison que le ratio de collecte sélective a autant augmenté en 2023, puisque jusqu’en 2022, la collecte sélective comprenait uniquement le papier, les cartons et cartonnets d’emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, et les emballages en métal (aluminium et acier).

Le coût aidé pour la collecte sélective en 2023 était de 6,84 € HT par habitant.

4.1.5 TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE

En 2023, 1 731,69 tonnes d'emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.



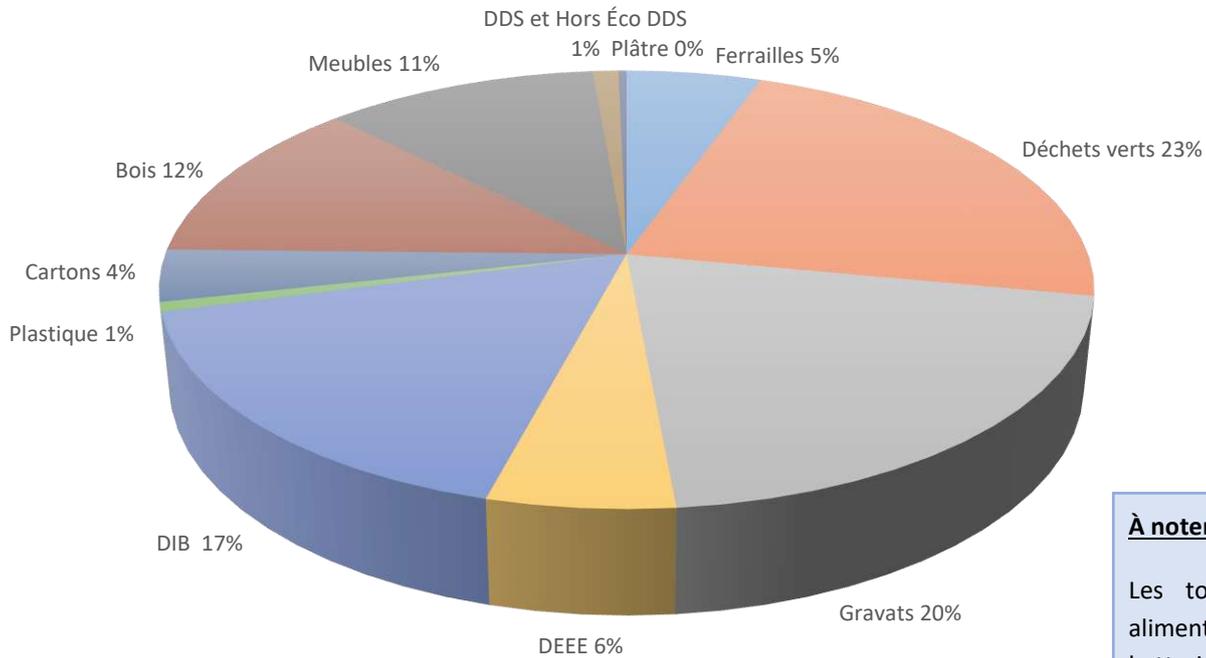
On remarque une baisse de la collecte du verre entre 2022 et 2023 de 7,22 % pour le SYMSEM.

4.1.6 FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE

Le coût aidé pour la collecte du verre en 2023 était de 0,80 € HT par habitant.

4.1.7 TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 60 % des apports totaux.

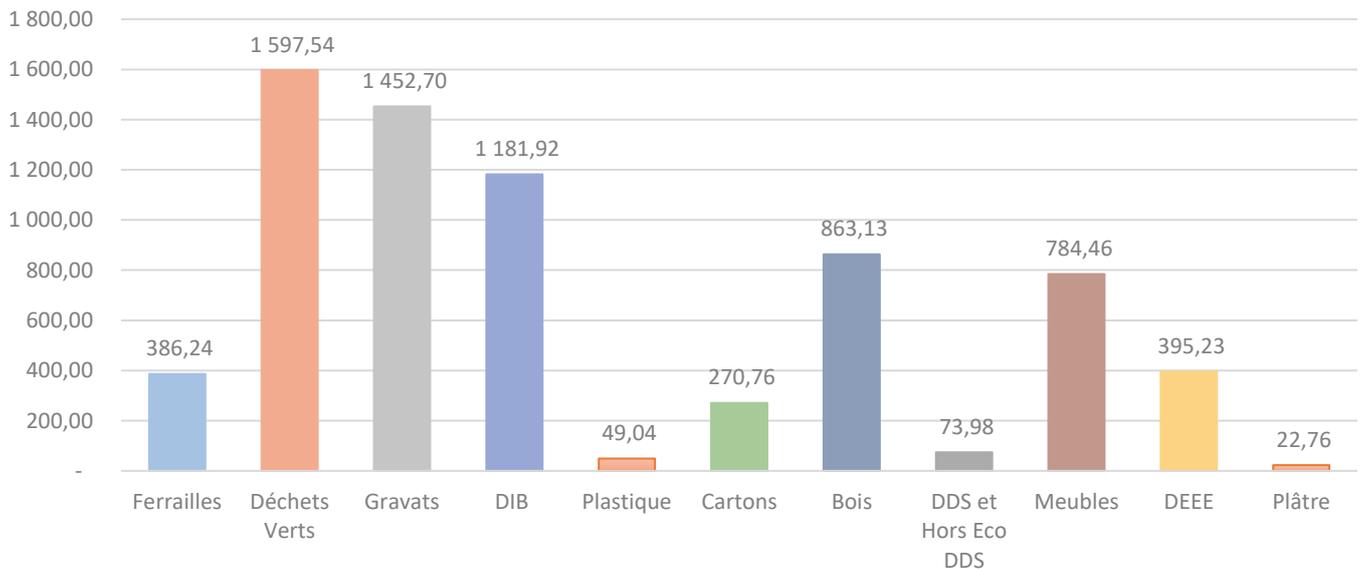


Évolution des tonnages par nature

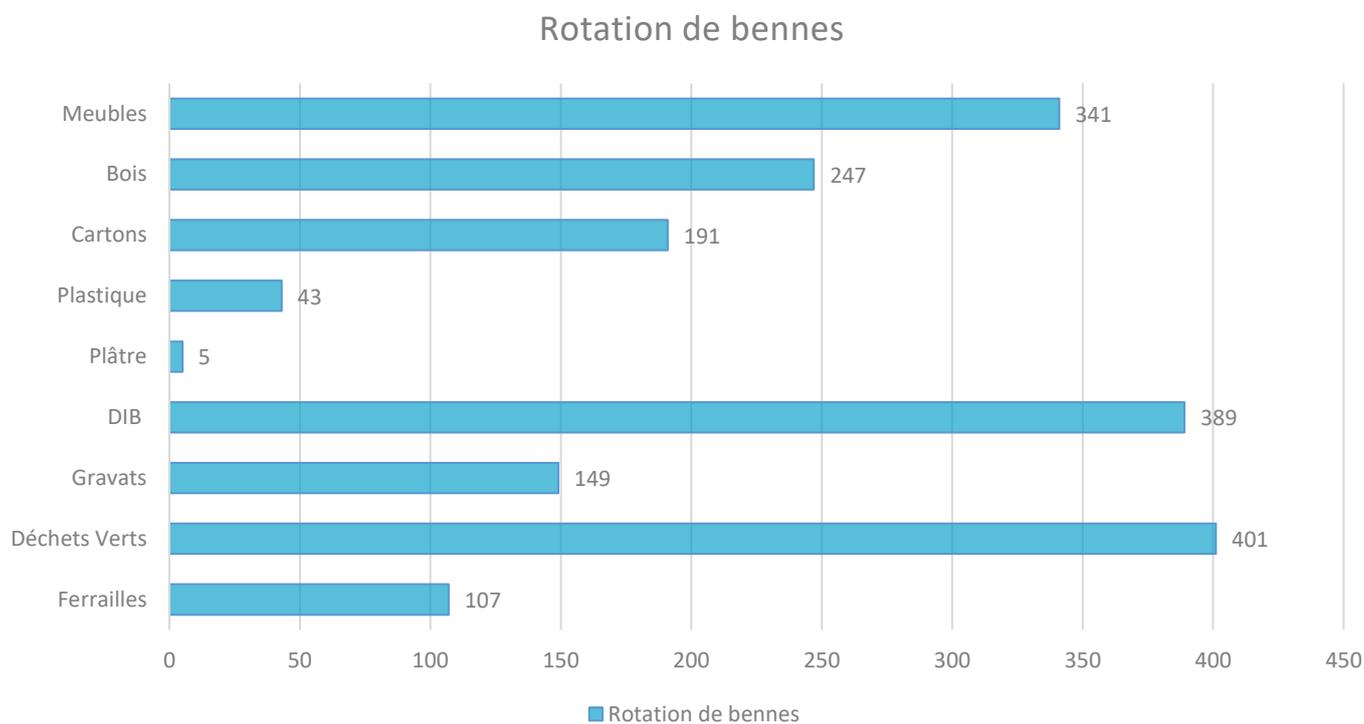
À noter :

Les tonnages de : huiles alimentaires, huiles moteur, batteries, piles, néons et lampes, radiographies, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.

Tonnages par type de déchet en tonne



4.1.8 ROTATION DES BENNES



Les rotations de bennes correspondent aux changements des bennes.

Les déchets verts, les DIB (Déchets Industriels Banals) et les meubles représentent les types de déchets avec le plus de rotations.

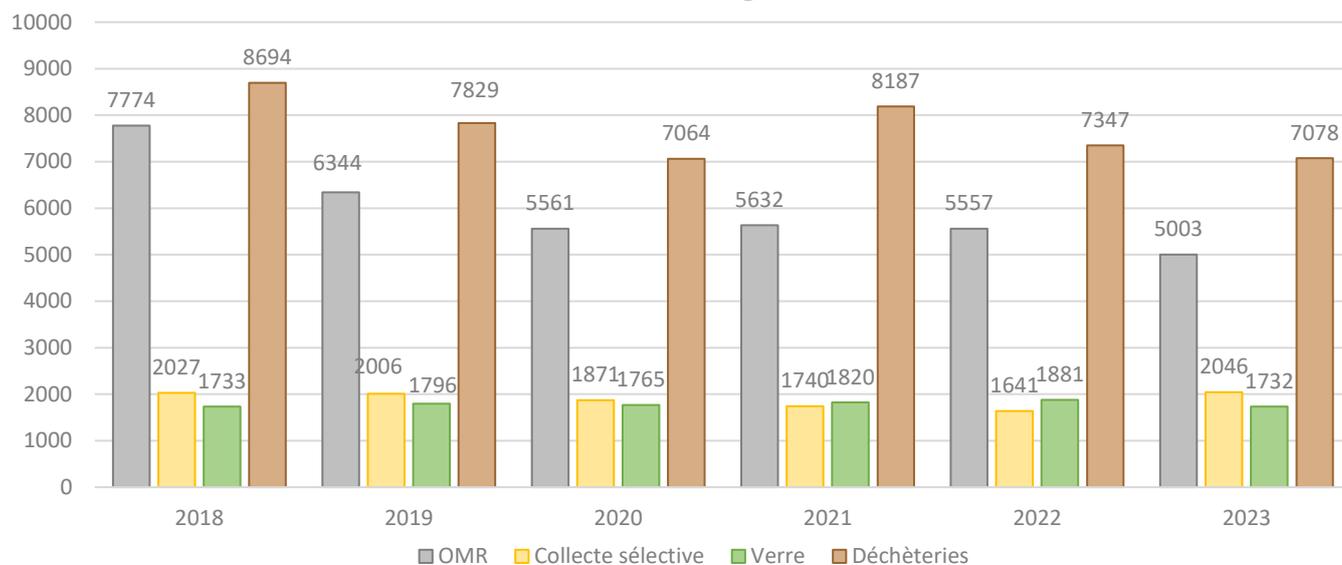
Au total, il y a eu 1 873 rotations de bennes en 2023.

4.1.9 FINANCEMENT DES DÉCHETS

Le coût aidé pour les déchèteries en 2023 était de 27,60 € HT par habitant.

4.1.10 TONNAGES GLOBAUX

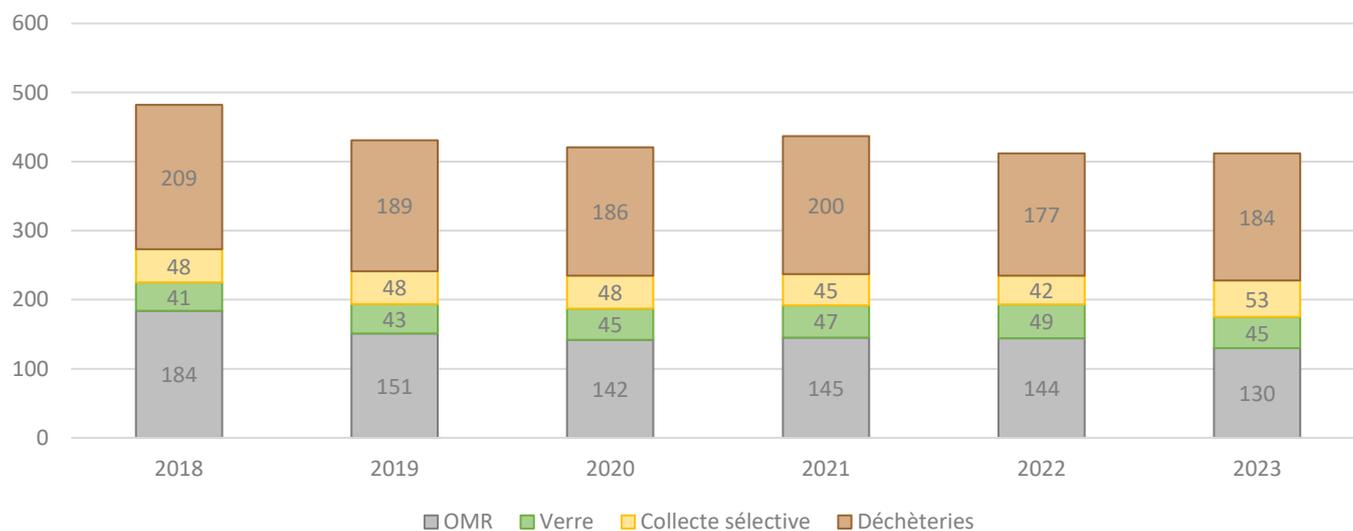
Évolution des tonnages collectés



On observe une baisse des tonnages entre l'année 2019 et 2022 pour les ordures ménagères mais également pour les apports dans les déchèteries. Jusqu'en 2022, on observait également une baisse concernant la collecte sélective, mais en 2023, on observe une grande augmentation, due à la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023. Ces évolutions tentent à prouver que les usagers sont entrés dans une politique de réduction de leurs déchets, notamment depuis la mise en place de la Redevance Incitative, mais également dans une politique de tri depuis l'extension des consignes de tri.

4.2.1 PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS

Évolution des déchets produits en kg/habitant



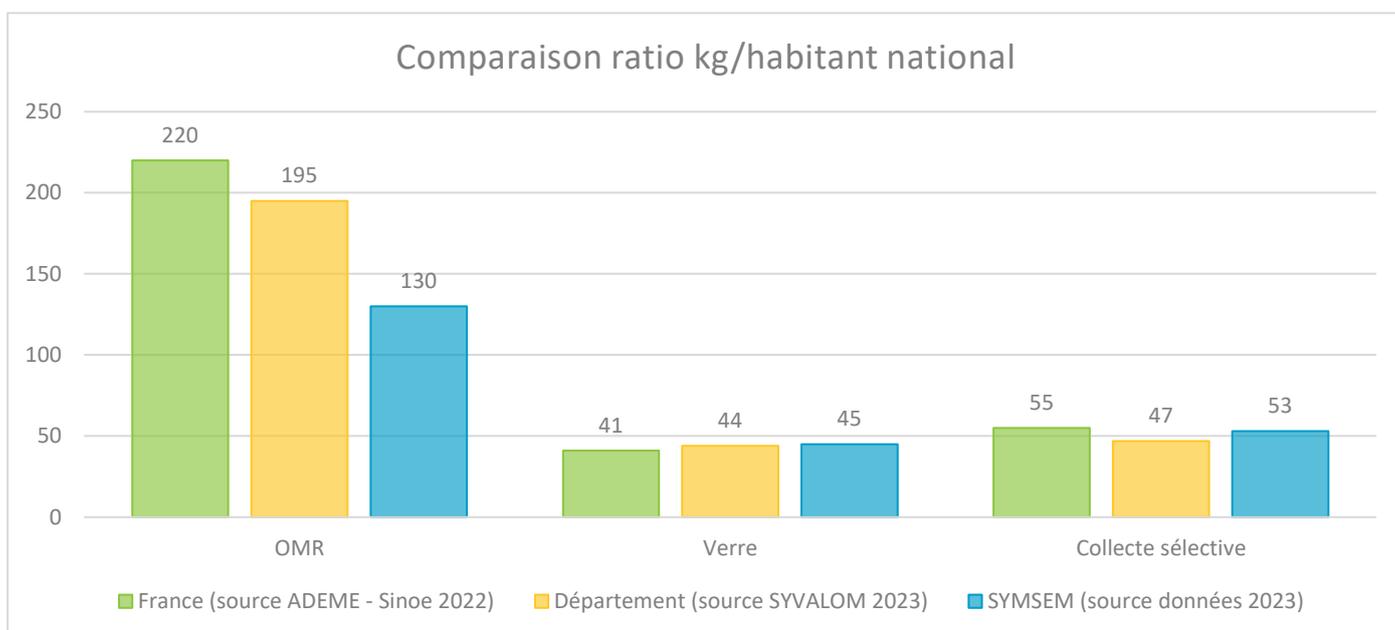
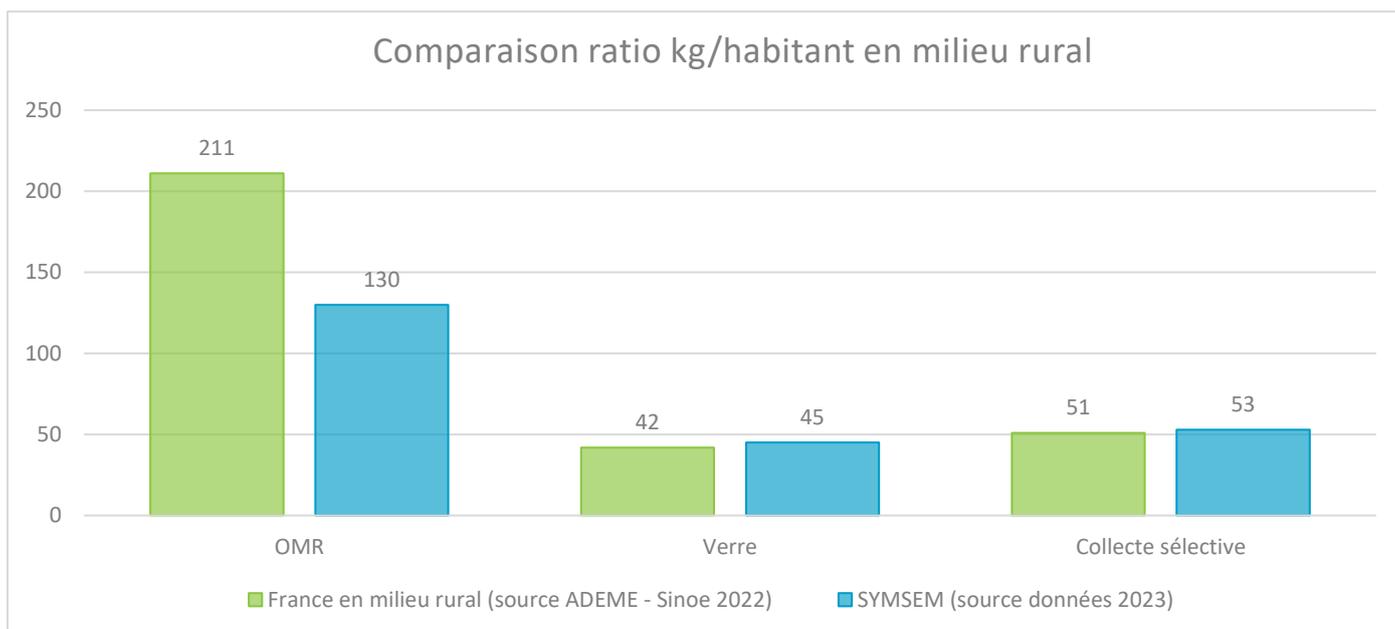
On observe en 2023 une diminution des tonnages des OMR et du verre, mais une augmentation des tonnages de la collecte sélective et des déchèteries.

La diminution des tonnages en OMR en kg/habitant est de 9,72 %, et de 8,16 % pour le verre, par rapport à l'année 2022.

L'augmentation des tonnages pour la collecte sélective en kg/habitant est de 26,19 %, et celle des tonnages en déchèterie est de 3,95 % par rapport à l'année 2022.

L'augmentation importante des tonnages de la collecte sélective s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, impliquant une augmentation des déchets pouvant être triés dans les sacs jaunes.

Le tonnage total de l'ensemble des déchets ménagers reste le même en 2023 qu'en 2022.



On observe une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles entre les chiffres nationaux et du SYMSEM :

- ✚ - 81 kg/habitant en milieu rural
- ✚ - 90 kg/habitant par rapport à l'ensemble du territoire français.

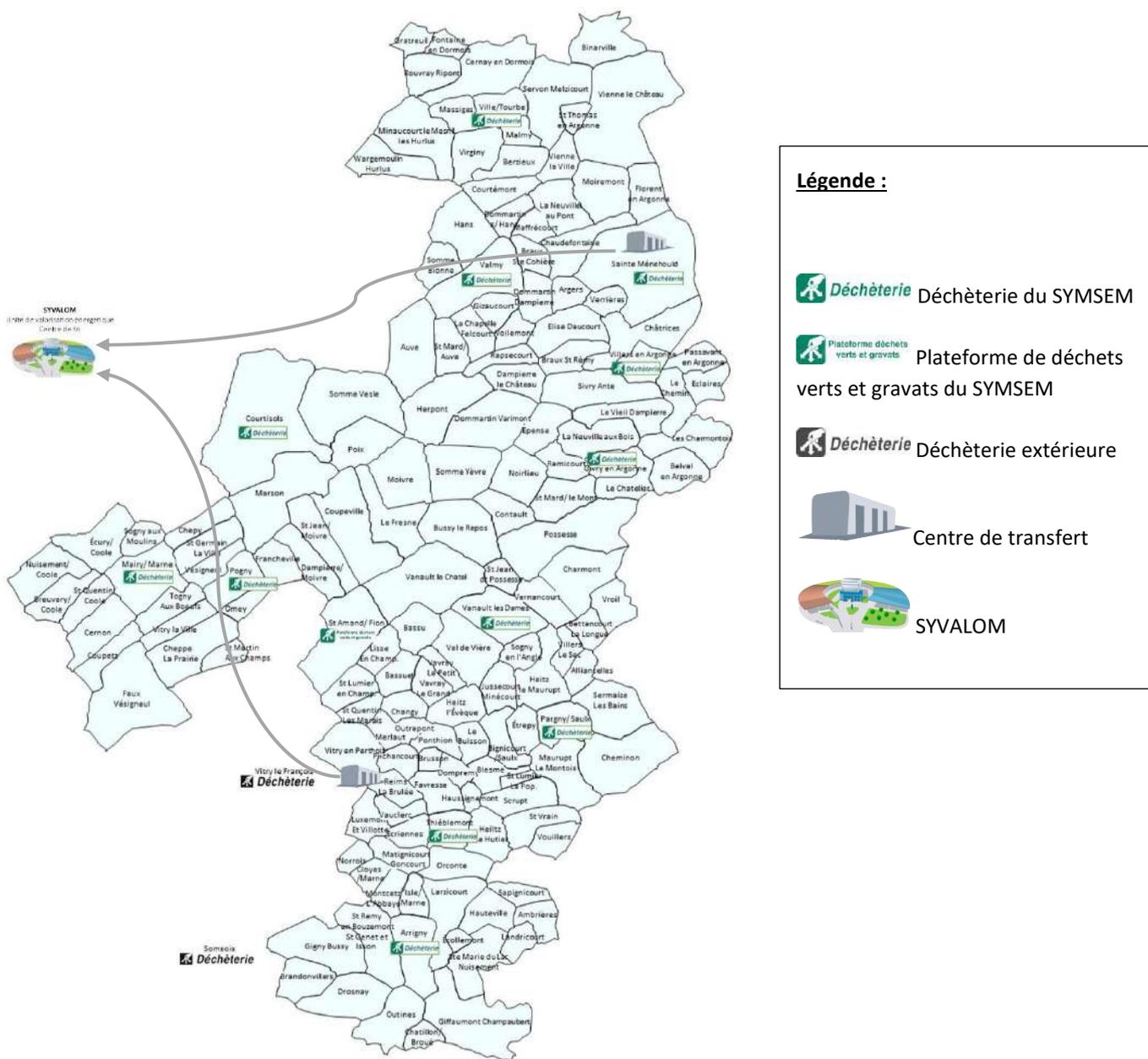
Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets, mais également par le fait que le SYMSEM ne collecte pas les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés, et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

Les tonnages ratio kg/habitant des déchèteries SYMSEM – données nationales ne sont pas comparables, car certaines collectivités collectent les bio déchets et les déchets verts ensemble, d'autres collectent les encombrants séparément par exemple.

5.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

Les collectes des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables sont traitées sur le site du SYVALOM à La Veuve (51-Marne).

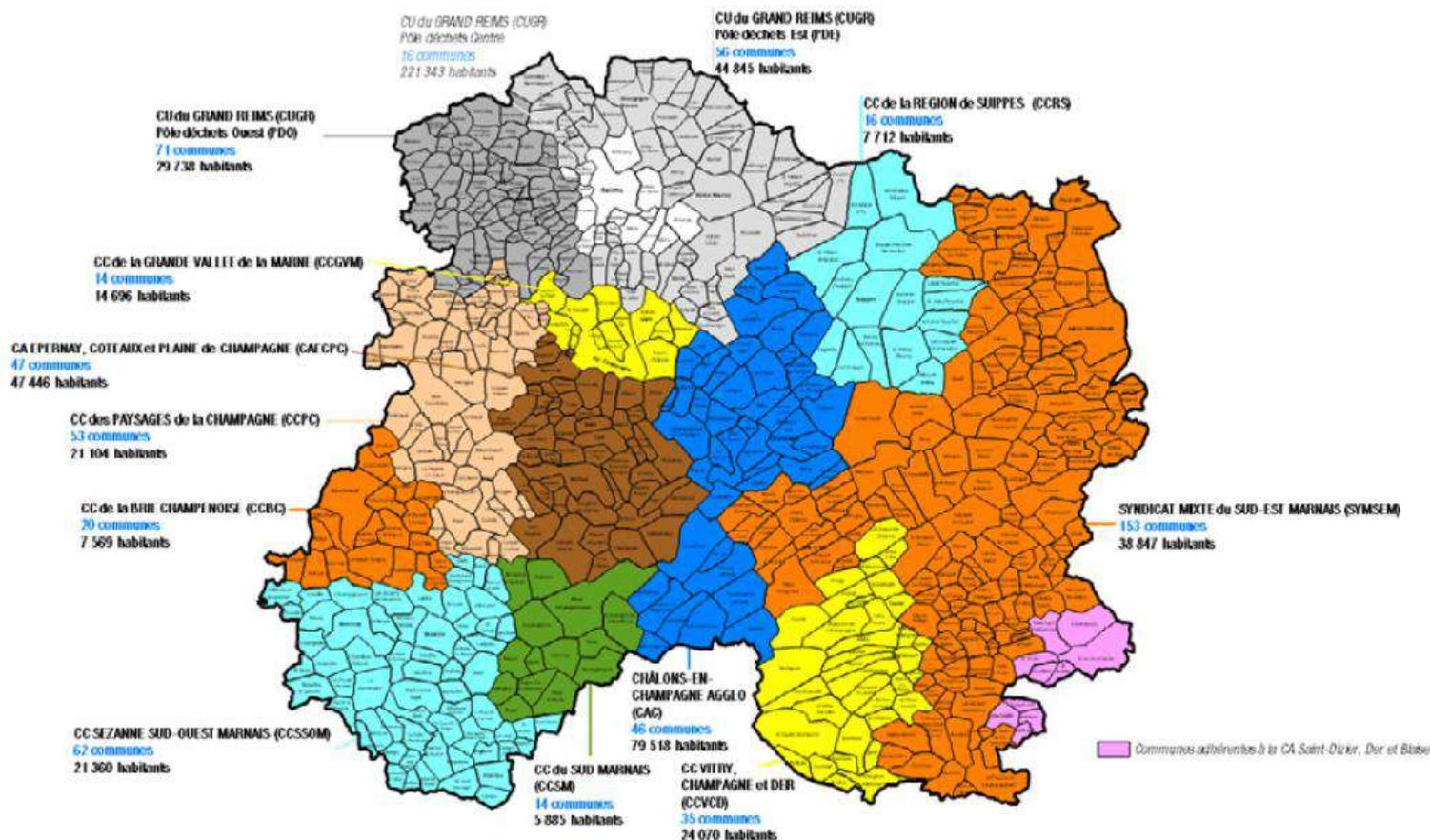


Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Il s'occupe notamment :

- ✚ Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Ménéhould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) y sont incinérées et de l'électricité y est créée ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des Ordures Ménagères Résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique ;
- ✚ Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, Papier, Aluminium, Acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.



5.2.1 FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Emballages Ménagers Recyclables + Journaux Revue Magazines	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM à la Veuve (51)



5.2.2 FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

DÉCHETS	NOM DE(S) L'ENTREPRISE(S) DESTINATAIRE(S)
Bois	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
Cartons	Bruhat à Vitry-le-François (51) Suez à La Veuve (51) Roughol à Châlons-en-Champagne (51)
Cartouches d'encre	Print Services
Capsules de café	Collectors / Nespresso par Suez
DDS	Éco-Déchets (51), livrés à divers prestataires
Hors Éco-DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
DEEE	Écologic par COVED
Déchets verts	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Vouillers (51) Poirier Vert à Auzécourt (55)
Emballages en verre	O-I Manufacturing à Reims (51)
Encombrants	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Gravats	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Huirois (51) Paul Calin à Saint-Dizier (52)
Huiles de vidange	Compagnie Française Éco Huile à Saint-Quentin (02)
Huile alimentaire	Quatra à Lokeren (Belgique)
Lampes et néons	Ecosystem
Métaux	Bruhat à Vitry-le-François (51)
Mobilier	Écomaison par Véolia à Beine-Nauroy (51) et Saint-Dizier (52)
Plastique	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
Plâtre	C'Mater à Courcy (51)
Piles et accumulateurs	Corépile → Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Textile	Récup'R à Dizy (51)
Radiographies	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
Batteries	Bruhat à Vitry-le-François (51)

6.1.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

	Nature des traitements		
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Réemploi
Ordures Ménagères Résiduelles	✓		
Emballages Ménagers Recyclables hors verre	✓ (refus de tri)	✓	
Verre		✓	
Déchèteries			
Bois	✓	✓	
Cartons		✓	
Cartouches d'encre	✓	✓	
Capsule de café		✓	
DDS / Hors Eco DDS	✓	✓	
DEEE	✓	✓	✓
Déchets verts		✓	
Encombrants	✓		✓ (jouets...)
Gravats		✓	✓ (vaisselle)
Huiles de vidange	✓ (envoyés dans les cimenteries)	✓	
Huile alimentaire	✓ (transformés en biocarburants)	✓	
Lampes et Néons		✓	
Métaux		✓	✓ (ex : vélo, trottinette)
Mobilier		✓	✓
Plastique		✓	
Piles et accumulateurs		✓	
Textile	✓ (textile souillé)	✓ (textile propre)	✓ (textile propre)
Radiographies		✓	
Batteries		✓	

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

Le réemploi est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le taux global de valorisation du SYMSEM est de 100% en 2023, et est plus élevé que le taux de valorisation national.



6.1.2 CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

Pour les OMR :

L'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM a une capacité de traitement de 110 000 t/an de déchets non recyclables : ordures ménagères résiduelles, encombrants incinérables et refus de tri.

Pour les EMR et JRM :

Le Centre de tri du SYVALOM a une capacité technique de traitement de 28 000 t/an de déchets recyclables en 2 postes.



6.2.1 DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI



Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Énergétique.

Date caractérisation	Taux de refus en %
26/01/2023	12,13 %
16/02/2023	17,90 %
23/03/2023	9,44 %
17/04/2023	5,32 %
19/05/2023	26,27 %
09/06/2023	7,48 %
27/07/2023	17,40 %
26/10/2023	8,77 %
Moyenne taux de refus de tri	13,09 %

Exemple de caractérisation

Le taux de refus de tri du SYMSEM était en 2022 à 7,15 % et est à 13,09 % en 2023. On observe une hausse en raison des changements des consignes de tri suite à l'extension des consignes de tri.

À titre indicatif le taux de refus du SYVALOM est de 20,3 %.

En 2023, la performance énergétique de l'UVE est de 79,29 % en valorisation électrique, soit 29 751 MWh.

À noter : Selon l'arrêté du 18 mars 2009 repris dans le Code des Douanes, la performance énergétique de l'UVE doit être supérieure à 60 %.

Suite à la pose en 2021 de la 1^{ère} pierre du réseau de chaleur Urbain et Industriel qui partira de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de La Veuve, le raccordement de ce nouveau réseau (mise en chauffe du réseau primaire) a commencé à partir du 28 février 2023. La vente de chaleur a débuté en mars 2023 à Cloé pour le réseau de chaleur Urbain de la Ville de Châlons-en-Champagne, et en mai 2023 pour Luzéal pour le réseau de chaleur Industriel.

6.3 RÉSIDUS DE TRAITEMENT



Mâchefers

À la suite de l'incinération des OMR, des résidus laissés en fond de four appelés « mâchefers » et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets sont déferrailés puis valorisés en sous-couche routière.

Les métaux

Les métaux incinérés sont enlevés des mâchefers puis vendus.



Collecte des OMR et des EMR et JRM :

Le prestataire de collecte dispose de 5 véhicules de collecte ayant Euro 6 (équipés du système de lecture des bacs).

UVE :

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les encombrants sont traités sur les Unités de Valorisation Énergétique situées sur la commune de La Veuve.

Exploité par Auréade, filiale dédiée de Véolia-Propreté depuis 2006 dans le cadre d'une délégation de service public du SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, l'Unité de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement de 110 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles.

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique, **75 720 tonnes** au total ont été incinérées en 2023 : **66 921,60 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles. L'UVE a également traité **4 368,20 tonnes** de refus de tri issus de l'équipement de tri du SYVALOM.

Nb : Afin de retomber sur le total de **75 720,34 tonnes**, on doit ajouter les OMR extérieures (**7 129,06 tonnes**), ainsi que les refus de crible de l'UVA (**291,66 tonnes**). On doit également y déduire les encombrants/DIB après détournement (**- 2 990,18 tonnes**).

L'UVE a produit :

- **29 751 MWh** en valorisation énergétique, dont **7 422 MWh** en autoconsommation ;
- **19 434 MWh** livrés à Cloé (RCU) et **13 764 MWh** livrés à Luzéal (RCI) concernant la valorisation thermique ;
- **17 651 tonnes** de mâchefers valorisées en sous-couche routière ;
- **3 636 tonnes** de cendres et résidus d'épuration de fumées enfouies en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1 (REFIOM) ;
- **2 181 tonnes** de métaux recyclées dont **1 858 tonnes** de ferreux valorisés et **323 tonnes** non ferreux.

Centre de tri

Les emballages et les papiers collectés sont dirigés vers le Centre de Tri du SYVALOM à La Veuve, exploité par Suez depuis le 9 janvier 2023.

En 2023, et jusqu'au 29 mai, date du début des travaux de modernisation, **10 439 tonnes** de déchets recyclables ont été triés et conditionnés sur le Centre de tri, auxquelles s'ajoute le conditionnement de **530 tonnes** de cartons de déchèteries.

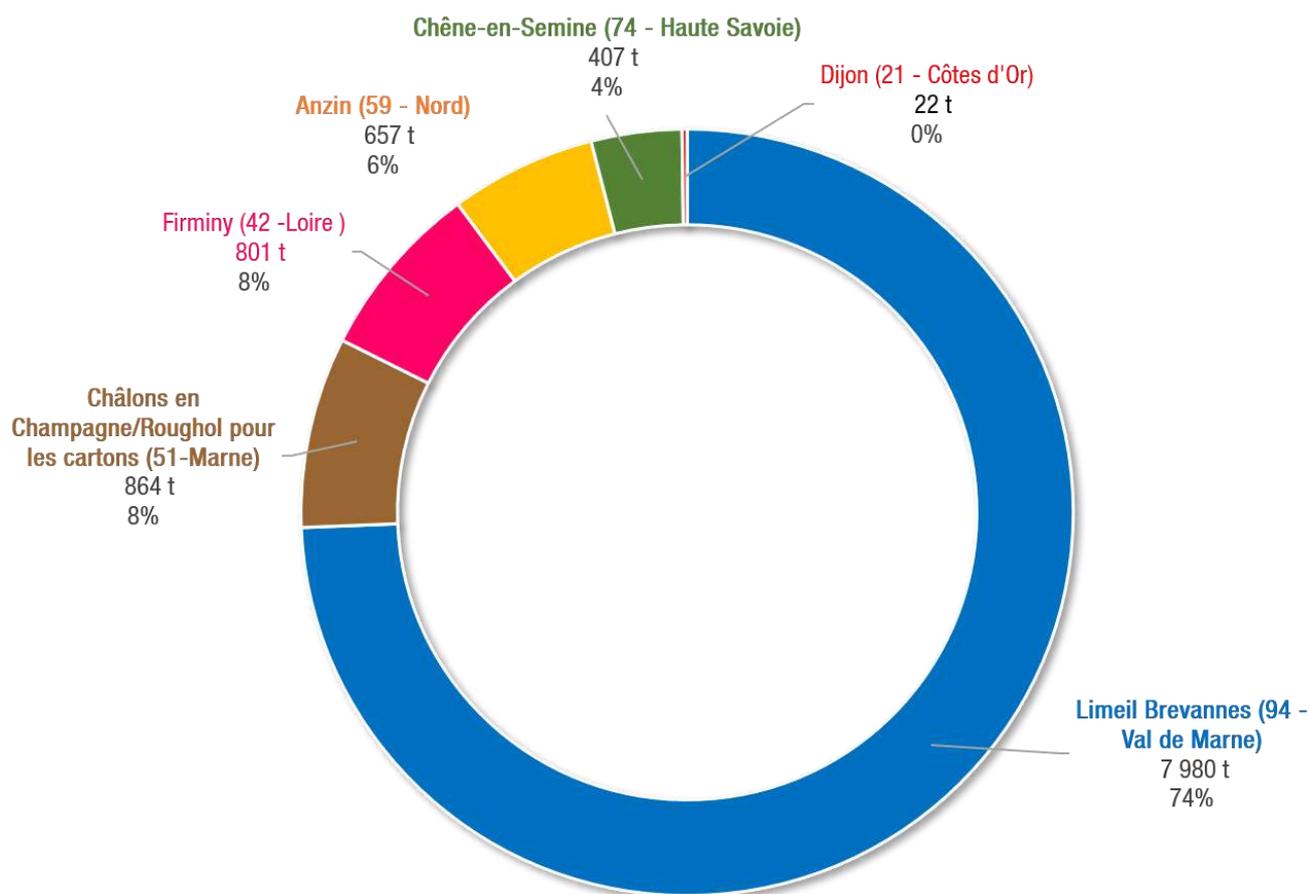
Les apports des adhérents du SYVALOM ont représenté **6 789 tonnes** issues de leur collecte sélective et **530 tonnes** de cartons de déchèteries.

3 650 tonnes extérieures au SYVALOM ont été triées et conditionnées.

Le Centre de Tri de La Veuve a réceptionné depuis août 2022, et jusqu'au début des travaux de modernisation, la majorité des déchets recyclables des Ardennes suite à l'incendie de leur Centre de Tri.

Durant les travaux du Centre de Tri, les collectes sélectives du SYVALOM ont été triées temporairement sur des Centres de Tri de substitution exploités par Suez. Ces apports représentent **10 730 tonnes**. Ils ont été triés majoritairement sur le Centre de Tri de Limeil-Brévannes dans le Val-de-Marne (94). En cas d'indisponibilité du site, d'autres Centres de Tri ont été sollicités : Anzin dans le Nord (59), Firminy dans la Loire (42), et Chêne-en-Semine en Haute-Savoie (74).

Les cartons de déchèteries conditionnés habituellement sur le Centre de Tri de La Veuve l'ont été par l'entreprise Roughol, basée à Châlons-en-Champagne.



Ces matériaux rejoignent les filières françaises de valorisation dans le cadre du contrat de garantie de reprise signé entre le SYVALOM et Adelphe (emballages)/Citeo (papiers) pour devenir de nouveaux objets.

8.1.1 LES MOYENS HUMAINS

L'équipe du SYMSEM :

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2022, le SYMSEM disposait de 7 agents.



Fonctions	Effectifs
Responsable	1
Secrétaire administratif et comptabilité	1
Chargée de communication	1
Ambassadrice du tri	1
Secrétaire accueil et renseignements	1
Adjoint technique	1
Technicienne	1
Total	7



Collecte des OMR et EMR, par notre prestataire Éco-Déchets :

Fonctions	Effectifs
Responsable du marché	1
Assistante de gestion	1
Agent de maintenance du parc	1
Conducteurs	8
Équipiers de collecte	6
Total	17



Les conducteurs peuvent aussi être sur le poste d'équipier de collecte. De ce fait, certains sont comptabilisés 2 fois car ils occupent 2 postes (2 chauffeurs rieurs et un livreur rieur).

Déchèteries, par notre prestataire Suez :

Fonctions	Effectifs
Responsable d'exploitation + Directeur d'agence	2
Assistante d'exploitation	1
Gardiens de déchèterie	9
Chauffeurs (dont un chef d'équipe œuvrant)	4
Total	16



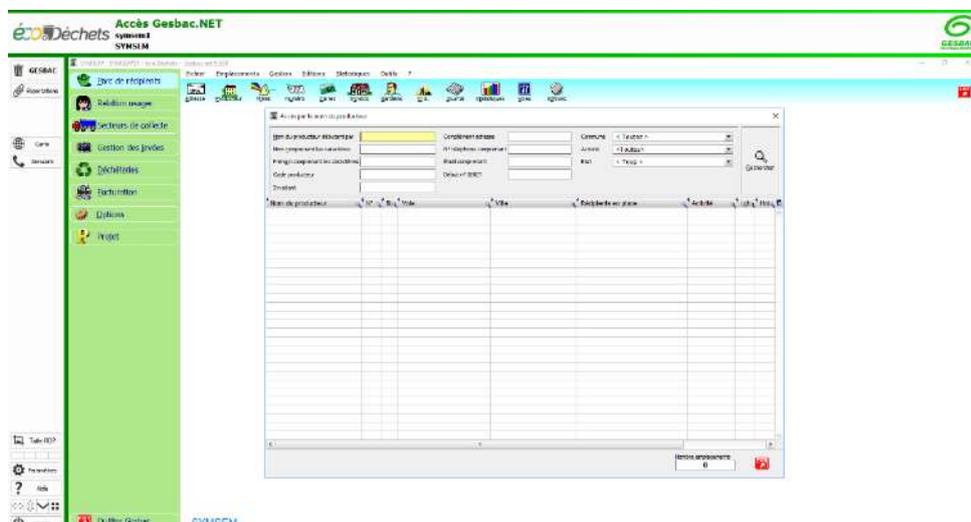
En plus des animations et interventions référencées au Chapitre 2. La prévention des déchets, d'autres actions ont été réalisées.

Bac à ordures ménagères – Logiciel Gesbac :

Afin de répondre au plus vite au :

- Changement de capacité de bac ;
- Mise en place de bac ;
- Bac à retirer ;
- Correction enquête ;
- Réparation ;
- Complément de bac ;
- Disparu / volé ;
- Bac cassé ;

Un logiciel « Gesbac » permet de réaliser des « Ordres de Service » et permet une livraison rapide du bac et un suivi de la demande de l'utilisateur. Ce logiciel permet également d'avoir des renseignements sur les usagers.



Site Internet – Google Analytics & Burst Statistics :

Le site Internet www.symsem.fr était relié à un compte Google Analytic jusqu'en juillet 2023. Suite au changement d'hébergement du site internet en cours d'année, le suivi des statistiques a repris à partir du mois de décembre avec Wordpress (Burst Statistics). Ces deux systèmes permettent d'en savoir plus sur les visiteurs du site et leur attente.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, 39 483 utilisateurs ont visité 82 889 pages du site internet du SYMSEM, dont 85 % à partir d'un téléphone mobile. Du 1^{er} au 31 décembre 2023, 1 391 utilisateurs ont visité 3 558 pages du site internet, dont 61 % à partir d'un téléphone mobile.

Sur la base du nouveau site internet (le mois de décembre), les pages les plus visitées sont :

- Les ordures ménagères ;
- Les jours et horaires d'ouverture et la localisation des déchèteries ;
- Le tri sélectif (sac jaune) ;
- La page fonctionnement de la Redevance Incitative ;
- La page de contact ;
- La page de présentation du SYMSEM ;
- La page « vous êtes un particulier » de l'onglet « Déchèteries ».

CHAPITRE 10. LES INDICATEURS FINANCIERS

10.1 GRAND LIVRE

Les données publiées sont issues du compte administratif 2023.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	4 802 133,69 €	Dépenses	167 519,93 €
Recettes	5 152 546,33 €	Recettes	386 432,65 €
Résultat de Fonctionnement	350 412,64 €	Résultat d'Investissement	218 912,72 €

10.2 MATRICE DES COÛTS

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

Année 2023 Montants HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballage s verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	182 130 €	9 112 €	73 993 €	104 732 €	369 967 €
		Communication	14 035 €	4 678 €	14 035 €	14 035 €	46 783 €
		TOTAL Fonctionnelles	196 165 €	13 790 €	88 028 €	118 767 €	416 750 €
	Techniques	Prévention	34 395 €	---	---	14 741 €	49 136 €
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	127 500 €	3 682 €	93 666 €	---	224 848 €
		Collecte	771 282 €	82 306 €	304 521 €	531 539 €	1 689 648 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	898 782 €	85 988 €	398 187 €	531 539 €	1 914 496 €
		Transfert/Transport	---	---	116 941 €	266 729 €	383 670 €

		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---
		Tri et conditionnement	---	---	405 109 €	6 518 €	411 627 €
		Compostage	---	---	---	43 070 €	43 070 €
		Incinération	---	---	---	---	---
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	59 002 €	59 002 €
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---
		Traitement des inertes	---	---	---	12 333 €	12 333 €
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	405 109 €	120 923 €	526 032 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	18 221 €	18 221 €
		Autres charges	---	---	---	8 472 €	8 472 €
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	---	---	---	179 566 €	179 566 €
		TOTAL Techniques	933 177 €	85 988 €	920 237 €	1 140 191 €	3 079 593 €
TOTAL Charges		1 129 342 €	99 778 €	1 008 265 €	1 258 958 €	3 496 343 €	
[REG] Transfert/Transport – Traitement des déchets non dangereux – Ventes de produits d'énergie		624 558 €	---	---	---	624 558 €	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	
		Matériaux	---	50 045 €	137 817 €	55 053 €	242 915 €
		Energie	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	50 045 €	137 817 €	55 053 €	242 915 €
		Prestations à des tiers	---	---	---	41 950 €	41 950 €
		Autres produits	9 962 €	252 €	788 €	6 437 €	17 439 €
	TOTAL Industriels	9 962 €	50 297 €	138 605 €	103 440 €	302 304 €	
Soutiens	Soutiens des éco-organismes	38 927 €	18 825 €	607 306 €	91 671 €	756 729 €	

	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	18 540 €	---	---	4 486 €	23 026 €
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	18 540 €	---	---	4 486 €	23 026 €
TOTAL Produits			67 429 €	69 122 €	745 911 €	199 597 €	1 082 059 €
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		157 879 €	5 403 €	58 951 €	102 785 €	325 018 €
	Financement déchets direct	REOM	3 171 855 €	---	---	---	3 171 855 €
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	34 573 €	34 573 €
		TOTAL Financement déchets direct	3 171 855 €	---	---	34 573 €	3 206 428 €
	Contribution des collectivités		559 384 €	---	---	---	559 384 €
	TOTAL Financement déchets		3 731 239 €	---	---	34 573 €	3 765 812 €

Année 2023 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	99 778 €	1 008 265 €	1 258 958 €	---
Coût technique	1 743 938 €	49 481 €	869 660 €	1 155 518 €	3 818 597 €
Coût partagé	1 705 011 €	30 656 €	262 354 €	1 063 847 €	3 061 868 €
Coût aidé HT	1 686 471 €	30 656 €	262 354 €	1 059 361 €	3 038 842 €
TVA acquittée	157 879 €	5 403 €	58 951 €	102 785 €	325 018 €
Coût aidé TTC	1 844 350 €	36 059 €	321 305 €	1 162 146 €	3 363 860 €
Financement déchets					3 765 812 €

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	2,60 €	26,27 €	31,95 €	---
Coût technique	45,44 €	1,29 €	22,66 €	30,11 €	99,50 €
Coût partagé	44,43 €	0,80 €	6,84 €	27,72 €	79,78 €
Coût aidé HT	43,94 €	0,80 €	6,84 €	27,60 €	79,18 €
TVA acquittée	4,11 €	0,14 €	1,54 €	2,68 €	8,47 €
Coût aidé TTC	48,06 €	0,94 €	8,37 €	30,28 €	87,65 €
Financement déchets					98,13 €

Année 2023 Montants HT par tonne	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	---	57,61 €	492,80 €	208,85 €	---
Coût technique	348,58 €	28,57 €	425,05 €	197,15 €	260,80 €
Coût partagé	340,80 €	17,70 €	128,23 €	181,51 €	209,12 €
Coût aidé HT	337,09 €	17,70 €	128,23 €	180,75 €	207,54 €
TVA acquittée	31,56 €	3,12 €	28,81 €	17,54 €	22,20 €
Coût aidé TTC	368,65 €	20,82 €	157,04 €	198,28 €	229,74 €
Financement déchets					257,19 €

10.3 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

FACTURES DU 1 ^{er} SEMESTRE 2023		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 274	455 045,44 €
Argonne Champenoise	6 093	653 139,58 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 549	556 665,98 €
Perthois Bocage et Der	2 942	296 893,40 €
TOTAL	18 858	1 961 744,40 €

FACTURES DU 2 ^{ème} SEMESTRE 2023		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 225	413 191,77 €
Argonne Champenoise	6 057	568 761,64 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 525	501 689,42 €
Perthois Bocage et Der	2 893	262 490,17 €
TOTAL	18 700	1 746 133 €

Sans annulation et réémission des factures.

- **CCAS** : Centre Communal d'Action Social
- **CS** : Collecte Sélective
- **DASRI** : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- **DDS** : Déchet Diffus Spécifique
- **DEA** : Déchet d'Équipement d'Ameublement
- **DEEE/D3E** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- **DIB** : Déchet Industriel Banal (tout-venant)
- **DMA** : Déchet Ménager et Assimilé
- **ELA** : Emballage Léger Alimentaire
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEEFV** : Produits Électriques et Électroniques en Fin de Vie
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **RI** : Redevance Initiative
- **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **SYMSEM** : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne
- **SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

ANNEXE

LES COMMUNES ADHÉRENTES

	Commune	Population municipale
CC Côtes de Champagne et Saulx	Alliancelles	148
	Bassu	92
	Bassuet	247
	Bettancourt-la-Longue	76
	Bignicourt-sur-Saulx	162
	Brusson	180
	Bussy-le-Repos	136
	Changy	117
	Charmont	236
	Heiltz-le-Maurupt	434
	Heiltz-l'Évêque	281
	Jussecourt-Minecourt	207
	Blesme	199
	Étrepy	121
	Le Buisson	91
	Lisse-en-Champagne	108
	Merlaut	263
	Outrepont	81
	Pargny-sur-Saulx	1723
	Plichancourt	246
	Ponthion	105
	Possesse	132
	Reims-la-Brûlée	221
	Saint-Amand-sur-Fion	1028
	Saint-Jean-devant-Possesse	31
	Saint-Lumier-en-Champagne	267
	Saint-Lumier-la-Populeuse	41
	Saint-Quentin-les-Marais	124
	Sermaize-les-Bains	1779
	Sogny-en-l'Angle	74
	Val-de-Vière	130
	Vanault-le-Châtel	172
	Vanault-les-Dames	368
	Vauclerc	489
	Vavray-le-Grand	158
	Vavray-le-Petit	64
	Vernancourt	84
	Villers-le-Sec	109
	Vitry-en-Perthois	826
	Vroil	104
	40	11 454
CC de la Moivre à la Coole	Breuvry-sur-Coole	215
	Cernon	127
	Cheppes-la-Prairie	147
	Chepy	446
	Coupetz	81
	Coupéville	165
	Dampierre-sur-Moivre	116
	Écury-sur-Coole	481

Faux-Vésigneul	240
Francheville	191
Le Fresne	75
Mairy-sur-Marne	562
Marson	279
Moivre	59
Nuisement-sur-Coole	375
Courtisols	2361
Poix	71
Somme-Vesle	357
Omey	202
Pogny	929
Saint-Germain-la-Ville	683
Saint-Jean-sur-Moivre	199
Saint-Martin-aux-Champs	115
Saint-Quentin-sur-Coole	101
Sogny-aux-Moulins	111
Togny-aux-Boeufs	138
Vésigneul-sur-Marne	230
Vitry-la-Ville	383

28 9439

Arrigny	239
Brandonvillers	192
Châtillon-sur-Broué	76
Cloyes-sur-Marne	122
Dompremy	123
Drosnay	214
Écollemont	58
Écriennes	169
Favresse	222
Giffaumont-Champaubert	277
Gigny-Bussy	239
Haussignémont	303
Heiltz-le-Hutier	238
Isle-sur-Marne	94
Larzicourt	272
Luxémont-et-Villotte	463
Matignicourt-Goncourt	153
Moncetz-l'Abbaye	90
Norrois	155
Orconte	372
Outines	126
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	272
Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	508
Scrupt	127
Thiéblemont-Farémont	518

25 5622

Argers	110
Auve	300
Belval-en-Argonne	44
Berzieux	74
Binarville	94
Braux-Sainte-Cohière	93
Braux-Saint-Remy	79
Cernay-en-Dormois	136

CC Perthois Bocage et Der

CC de l'Argonne Champenoise

Le Châtelier	63
Châtrices	35
La Chapelle-Felcourt	46
Les Charmontois	116
Chaufontaine	313
Le Chemin	59
Contault	67
Courtémont	61
Dampierre-le-Château	114
Dommartin-Dampierre	68
Dommartin-sous-Hans	55
Dommartin-Varimont	137
Éclaires	95
Élise-Daucourt	83
Épense	120
Florent-en-Argonne	224
Fontaine-en-Dormois	12
Givry-en-Argonne	457
Gizaucourt	117
Gratreuil	24
Hans	139
Herpont	122
Maffrécourt	58
Malmy	34
Massiges	49
Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	47
Moiremont	191
La Neuville-au-Pont	542
La Neuville-aux-Bois	137
Noirlieu	107
Passavant-en-Argonne	207
Rapsécourt	32
Remicourt	59
Rouvroy-Ripont	3
Saint-Mard-sur-Auve	64
Saint-Mard-sur-le-Mont	117
Saint-Thomas-en-Argonne	38
Sainte-Menehould	4166
Sivry-Ante	178
Servon-Melzicourt	100
Somme-Bionne	69
Somme-Yèvre	123
Valmy	282
Verrières	388
Vienne-la-Ville	169
Vienne-le-Château	516
Le Vieil-Dampierre	111

Ville-sur-Tourbe	211
Villers-en-Argonne	230
Virginy	82
Voilemont	47
Wargemoulin-Hurlus	48
60	11862